initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

UNE VOIX DIFFÉRENTE *au Sénat*

Numéro **101** - NOVEMBRE 2016

STOP AU RACKET !

Renationalisons nos autoroutes !

DR

Grand Paris Express Champ libre à la spéculation immobilière

TRAVAIL LÉGISLATIF — **Les comptes** en trompe-l'œil de la sécurité sociale

IDÉES IDÉAL — **Migrants** Soyons à la hauteur de **nos traditions d'accueil**

BLOC NOTES — *Le CETA signé au mépris de la démocratie*

BIEN *DIT*

La sélection en master légalisée

Hier, le Sénat a adopté le texte de la Commission sur la sélection à l'entrée en master. Le groupe CRC, lui, s'est abstenu. En séance, j'ai rappelé notre attachement au principe de non sélection à l'université. De plus, les garanties entourant le dispositif dit de droit à la poursuite d'études en master, contrepartie à l'inscription dans le code de l'éducation de la sélection à l'entrée en master négociée le 4 octobre dernier et validée par le CNESER, nous semblent insuffisantes. Certes, notre amendement proposant d'inscrire dans la loi la possibilité pour l'étudiant concerné de différer le déclenchement de ce dispositif, tel que prévu dans l'accord du 4 octobre, a été adopté. Cependant, le gouvernement a refusé d'inscrire dans la loi un fonds d'aide à la mobilité géographique des étudiants. Il prévoit à la place une prime d'installation de 1000 à 1500 euros qui sera financée par redéploiement des crédits inscrits dans le PLF 2017, au programme 231, et initialement réservés à l'ARPE, l'aide à la recherche d'un premier emploi, votée lors de la loi Travail. Ce redéploiement ne garantit donc pas la pérennité de ces deux dispositifs. C'est pourquoi, j'ai défendu un amendement proposant de minorer, de façon très modeste, les montants alloués au crédit impôt recherche pour les réorienter vers la formation des étudiants de l'enseignement supérieur. En effet, un des objectifs du CIR est de favoriser l'embauche de jeunes docteurs. Or, aider les étudiants de master - potentiels futurs doctorants - à réussir leurs études devrait participer d'une même logique. Ce texte, qui légalise la sélection en master, ouvre une brèche dangereuse, à mon sens, alors que la droite affiche son intention de généraliser la sélection à l'université et d'augmenter les frais de scolarité. De plus, il demeure bien insuffisant au regard de l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur pourtant réaffirmé dans la StraNES.

Brigitte Gonthier-Maurin, communiqué de presse, 27 octobre 2016.

Je tiens à rappeler que, sur le principe, nous ne sommes pas opposés à l'ensemble des regroupements de communes. Cependant, nous considérons que c'est d'abord aux citoyens d'en décider, par voie référendaire ; c'est à eux qu'il revient de juger si les regroupements de communes sont propres à répondre à leurs préoccupations quotidiennes et aux besoins des territoires en matière de services publics. Malheureusement, ce n'est pas la logique de cette proposition de loi. Ce n'était pas non plus celle de la loi du 16 mars 2015, qui assouplissait déjà les dispositions en vigueur en matière de fusions de communes. Nous ne pouvons accepter que, par application de la règle majoritaire, des communes puissent se voir contraintes à la fusion, y compris, parfois, contre l'avis de leur population.

Cécile Cukierman, proposition de loi relative au maintien des communes associées (deuxième lecture), 25 octobre 2016.

Nous sommes sans ambiguïté en faveur d'un examen attentif de la situation des réfugiés, au nom du droit d'asile, qui est une tradition historique française. Cela étant, nous pensons que ce problème doit être envisagé au niveau approprié, celui de l'Union européenne. Je tiens à saluer au passage tous les élus locaux qui se sont pleinement investis pour permettre un accueil apaisé des réfugiés dans leur collectivité. Il s'agit pour nous autant d'un devoir de solidarité et d'accueil que d'une marque d'attachement aux valeurs de la France. Quant à l'action de la France, elle doit certes se concentrer sur le territoire national, mais aussi s'exercer sur les terrains européen et international. Il s'agit tout à la fois d'accueillir des réfugiés déjà en partance que de travailler à une stabilisation rapide des pays du Levant, où la situation engendre des départs massifs et forcés. À l'échelon national, le Gouvernement, en concertation avec les collectivités territoriales, doit établir un vaste plan d'accueil digne des réfugiés, et ce sur l'ensemble du territoire. En effet, en appeler aujourd'hui, comme certains le font, à la définition de *« zones sans migrants »*, c'est tourner le dos à toutes les valeurs et à l'histoire de notre République.

Michelle Demessine, débat relatif à la crise au Levant, 18 octobre 2016.

Dix financiers, ou industriels contrôlent la quasi-totalité des médias. On le sait bien, pas par intérêt pour l'information et la diffusion du savoir, mais pour gagner en influence au profit de leur stratégie financière ou industrielle. Nous voilà bien loin de l'esprit des textes de 1881 et de 1945 garants d'une presse pluraliste et indépendante. Il ne s'agit pas là de nostalgie, mais bien des fondements de notre démocratie. Depuis de nombreuses années, le groupe CRC demande un réel cadre législatif pour limiter cette concentration. C'est un beau clin d'œil de voir aujourd'hui Aude Lancelin se voir décerner le prix Renaudot après avoir été licenciée de l'Obs malgré une motion de confiance. À l'inverse, Michel Field est, lui, maintenu à France TV malgré une motion de défiance. Le renforcement des rédactions est une piste que nous avons portée et qui mérite plus que jamais d'être remise à l'ordre du jour.

Patrick Abate, question d'actualité au gouvernement, 3 novembre 2016.

LES 20 MEMBRES DU GROUPE CRC : **Éliane ASSASSI,** sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; **Patrick ABATE,** sénateur de Moselle ; **Marie-France BEAUFILS,** sénatrice d'Indre-et-Loire ; **Michel BILLOUT,** sénateur de Seine-et-Marne ; **Éric BOCQUET,** sénateur du Nord ; **Jean-Pierre BOSINO,** sénateur de l'Oise ; **Laurence COHEN,** sénatrice du Val-de-Marne ; **Cécile CUKIERMAN,** sénatrice de la Loire ; **Annie DAVID,** sénatrice de l'Isère ; **Michelle DEMESSINE,** sénatrice du Nord ; **Évelyne DIDIER,** sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; **Christian FAVIER,** sénateur du Val-de-Marne ; **Thierry FOUCAUD,** sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; **Brigitte GONTHIER-MAURIN,** sénatrice des Hauts-de-Seine ; **Pierre LAURENT,** sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; **Michel LE SCOUARNEC,** sénateur du Morbihan ; **Christine PRUNAUD,** sénatrice des Côtes-d'Armor ; **Bernard VERA,** sénateur de l'Essonne ; **Paul VERGÈS,** sénateur de La Réunion ; **Dominique WATRIN,** sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : **Marc Hainigue.** Rédaction en chef et conception : **Emmanuel Raynal.** Création graphique et mise en page : **Mustapha Boutadjine.** ISSN : 1962-5766.

Imprimerie **LNI**, entreprise certifié PEFC et Imprim'vert. 295, avenue Laurent Cely, 92635 Gennevilliers cedex. Tél. : 01 40 85 74 85

À NOTRE *AVIS*

Par **ÉLIANE ASSASSI,** sénatrice de Seine-Saint-Denis et présidente du groupe CRC.

Fin de quinquennat

Depuis le début de cette dernière session parlementaire du quinquennat de François Hollande, les esprits semblent ailleurs. La droite est plongée dans la bataille de ses primaires, assoiffée de revanche et déterminée à abattre les dernières survivances du modèle social français. Le Parti socialiste se divise à l'infini, bousculé, déchiré par cinq années de reniement, cinq années de gestion appliquée d'un capitalisme libéral de plus en plus sauvage sans le moindre habillage social ; cinq années de Traité Merkel-Sarkozy, de pacte de compétitivité, de CICE, de loi Macron et de Loi Travail. La gauche antilibérale se cherche, mais chacun devine et perçoit que c'est dans l'alternative, la rupture avec les choix de soumission à la mondialisation financière que l'avenir réside. Une aspiration forte s'exprime en France, la mobilisation contre la loi Travail en fut un symptôme évident, mais aussi ailleurs dans le monde de la brillante campagne de Bernie Sanders à la poussée en faveur de Jérémy Corbyn en Grande-Bretagne. Une étude d'opinion chez des jeunes de 18 à 25 ans en Europe a montré leur attachement à l'idée de révolution, en particulier dans des pays comme les Pays-Bas et l'Allemagne où pourtant l'hypothèse d'une alternative politique de gauche n'est pas évidente.

La conscience d'inégalités inacceptables dans notre pays comme dans le monde grandit. La connaissance des gâchis formidables des puissances financières s'approfondit et suscite de graves interrogations, comme le soulignent mes amis Alain et Eric Bocquet dans leur remarquable ouvrage « Sans domicile Fisc ». L'idée que la politique et l'écologie sont étroitement liées et qu'il n'y aura pas de sauvetage de notre Terre sans remise en cause du capitalisme et d'une société de consommation devient une évidence. La conviction que l'argent doit créer du travail, permettre l'épanouissement humain est largement partagée.

Ces nouvelles réalités politiques contiennent, pour combien de temps encore, l'inquiétante poussée xénophobe, conservatrice, voire fasciste. On peut avoir le sentiment aujourd'hui d'être sur une ligne de crête. Le modèle démocratique occidental, la Vème République en France montrent leurs terribles limites. Les institutions apparaissent de plus en plus comme le moyen de protection ultime des détenteurs du pouvoir économique, le tout formant un modèle oligarchique nouveau. Le débat parlementaire, et c'est particulièrement vrai au Sénat, met en évidence cette crise institutionnelle grave.

L'obsession des deux partis dominants, c'est l'accélération et la réduction du débat, dans certains cas, sa disparation. Le rationalisme parlementaire est poussé à son comble : réduction du temps de parole, diminution du droit d'amendement par la multiplication d'irrecevabilités constitutionnelles. Il ne s'agit pas d'un débat juridique de spécialiste. Ce qui est en jeu, c'est l'idée même de démocratie parlementaire. Les récents propos de François Hollande à l'occasion du colloque « Refaire la Démocratie » sont affligeants et inquiétants. Alors que nos concitoyennes et nos concitoyens demandent plus de débats, plus de pouvoir, une meilleure représentation, le chef de l'État veut légiférer plus vite. Mais pour quoi faire ? Pour accélérer les mauvais coups, priver le peuple du temps d'information, de réaction, que lui offre le débat parlementaire. Le pouvoir exécutif, qu'il soit de droite ou d'obédience socialiste, veut éteindre les velléités de contestation, comme la loi Travail les a suscitées. Il ne supporte pas l'intervention citoyenne dans la vie publique. Le débat budgétaire et l'impossibilité des parlementaires de bouger quoi que ce soit dans un projet validé a priori et a posteriori par Bruxelles deviennent les exemples à suivre pour l'ensemble du débat législatif.

Mais il y a encore mieux. Le parlement a été privé de tout débat, à l'exception de l'examen d'une proposition à notre initiative le 13 octobre dernier, sur le CETA qui engage pourtant l'avenir économique de notre pays et de l'Union européenne. Ce non débat sur le CETA symbolise cette fin de quinquennat, des institutions à bout de souffle, impuissantes face à la violence du marché. De la capitulation face au traité budgétaire Merkel-Sarkozy à l'acceptation sans broncher du CETA, la boucle est bouclée. Les sénatrices et les sénateurs du groupe CRC tentent et tenteront jusqu'au bout, avec leurs moyens de desserrer cet étau en poussant le débat sur des grandes questions comme la politique industrielle et l'emploi, la maîtrise de l'économie par la puissance publique avec la campagne pour la renationalisation des autoroutes et l'action pour le logement social. Par leur action, ils entendent contribuer modestement, mais avec conviction et audace, aux grands débats électoraux à venir.

SOMMAIRE

TRAVAIL *LÉGISLATIF*

Le Grand Paris Express au bonheur des promoteurs. Page 4

La Poste, une institution en péril

Pas un euro de plus contre « l'apartheid social »

Une proposition de loi pour abroger le CICE

Les assurés victimes des « bons comptes » de la sécurité sociale

IDÉES *IDÉAL*

Faisons entendre la voix de l'accueil et de la fraternité. Page 12

Le démantèlement de Calais, une solution à court terme

Les communes encore maltraitées par le budget 2017

Alstom ou la finance contre l'industrie

Besoin d'un nouveau pacte agricole et alimentaire

Entre l'UE et la Turquie, un accord contestable

BLOC *NOTES*

Renationalisons nos autoroutes ! Page 14

Avec la signature du CETA, la démocratie bafouée et… La fourme de Montbrison en danger

Pour une COP21 de l'évasion fiscale

Activités périscolaires ou garderie ?

En rejetant la proposition de loi des sénateurs communistes garantissant la construction de 30 % de logements sociaux autour des futures gares du Grand Paris Express, le Sénat, avec l'accord du gouvernement, laisse le champ libre à la spéculation immobilière.

Au bonheur **des promoteurs**

Un résultat net : 313 suffrages contre, 30 pour. Le jeudi 27 octobre, une large majorité sénatoriale a rejeté la proposition de loi déposée par le groupe CRC visant à garantir la mixité sociale aux abords des futures gares du Grand Paris Express, ce gigantesque métro entourant Paris et dont les travaux viennent de débuter pour s'achever, en principe, à l'horizon 2030. Socialistes, élus de droite et centristes, radicaux ont joint leurs voix pour repousser le texte, les sénateurs communistes ne pouvant compter que sur le seul soutien de leurs collègues écologistes. Quant aux deux élus du FN, ils ont préféré courageusement ne pas participer aux débats, il est vrai une habitude chez eux. Que souhaitent les membres du groupe CRC avec cette proposition de loi ? Simplement que la ville ne soit pas livrée aux promoteurs immobiliers à l'occasion de cet immense chantier. *« Cette proposition de loi aurait permis,* indiquent-il dans un communiqué publié à l'issue du vote, *conformément aux objectifs du SDRIF et à l'inverse des phénomènes de spéculation foncière qui s'accentuent autour des gares, le respect du droit à la ville, c'est-à-dire, l'accès au logement et aux services publics et donc au transport pour tous en centre urbain. Il s'agit ainsi de s'assurer que les bouleversements urbains et la reconstruction de la ville sur la ville ne permettront pas, comme cela est déjà arrivé, de rejeter toujours plus loin des centres urbains les populations les plus fragiles. »* Son article unique prévoit que dans un périmètre de 400 mètres autour des gares nouvelles du Grand Paris, toute opération nouvelle de construction d'immeubles collectifs, de plus de douze logements ou de plus de 800 mètres carrés de surface plancher devra comprendre au moins 30 % de logements locatifs sociaux. Un pourcentage qui n'a rien de totalitaire et qui permet une offre diversifiée allant du logement locatif privé à l'accession à la propriété sociale. Il ne s'agit pas non plus de chambouler les normes existantes, puisque cet objectif de 30 % de logements sociaux est déjà envisagé par le schéma directeur de la région Île-de-France. L'arrivée d'une nouvelle gare, dans des territoires en mutation, représente une formidable opportunité de développer les infrastructures de services publics, les emplois, les espaces publics et les logements qui répondront à la demande. Avec cette proposition de loi, les sénateurs communistes souhaitent donc préserver une mixité sociale qui concoure à cimenter le pacte Républicain. *« Alors que le droit à la mobilité sera, à l'évidence, renforcé par le Grand Paris Express, aucune assurance n'est donnée aujourd'hui sur la nature du développement urbain, qui accompagnera l'arrivée de ces gares,* a justifié Christian Favier au cours des débats. *Cette question est laissée à la seule appréciation de la Société du Grand Paris et des élus, notamment dans le cadre des contrats de développement territorial. Nous nous retrouvons, de fait, face à un paradoxe : une offre nouvelle de mobilité pourrait, par un renchérissement des prix de l'immobilier, contraindre à l'éloignement les catégories populaires, celles qui prennent justement le métro tous les jours. Prenons garde, ce projet contient donc intrinsèquement les germes de nouvelles ségrégations urbaines et sociales. Nous estimons qu'il est du ressort du législateur de définir les règles communes, qui permettront d'éviter ces écueils et de soumettre ce développement urbain à l'intérêt général. Fondamentalement, nous estimons que les élus doivent avoir les moyens, y compris légaux, de protéger leur ville de l'appétit des promoteurs pour assurer les équilibres sociaux et territoriaux. Or les collectivités, du fait notamment de la réduction du financement des politiques publiques et de la baisse des dotations, encore accentuées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, voient leurs capacités d'intervention limitées, notamment au travers d'outils comme la préemption ou la création de zones d'aménagement concerté. Que certains territoires ou villes, comme Plaine Commune, Bagneux, ou encore Vitry-sur-Seine, aient pu aller plus loin, en imposant aux promoteurs une charte anti-spéculation, démontrant par là même qu'il est possible de sortir de terre des logements à des prix abordables, quelle gageure ! Nous regrettons d'ailleurs que le préfet de région refuse ces démarches utiles et nécessaires. »* Ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres villes, notamment dans les Hauts-de-Seine, mais pas seulement, qui préfèrent aux contraire favoriser la construction exclusive d'un habitat réservé aux ménages les plus aisés. *« Face à ces comportements, nous proposons d'agir efficacement,* a aussi expliqué Brigitte Gonthier-Maurin. *Nous pensons qu'il convient d'en finir par tous les moyens avec le logement cher qui pénalise les Franciliens qui subissent durement la crise, comme en témoigne la hausse exponentielle du nombre des sans domicile fixe. Pour cela, tout est bienvenu : la signature de chartes concernant la construction privée afin de ramener les loyers à un niveau raisonnable, mais également en imposant la présence de logements réellement accessibles dans toute nouvelle construction. Se loger ne doit pas être un luxe, c'est un droit ! Nous souhaitons que la règle de construction soit définie par la loi et qu'elle ne soit pas laissée à la seule liberté contractuelle, conduisant à la définition de droits à géométrie variable. Nous proposons donc d'adopter des dispositions spécifiques dans un périmètre où les risques de ségrégation sont importants, en considérant que ce rôle incombe au législateur. Pour rendre cette obligation réali-*

DR

Dans ces pages

Christian **Favier**

Brigitte **Gonthier-Maurin**

LE CHIFFRE

672 000

personnes sont en attente d'un logement social en Île-de-France. Avec seulement 82 000 attributions par an, soit un logement attribué pour huit demandes, l'ancienneté moyenne de ces demandeurs s'élève à 31 mois.

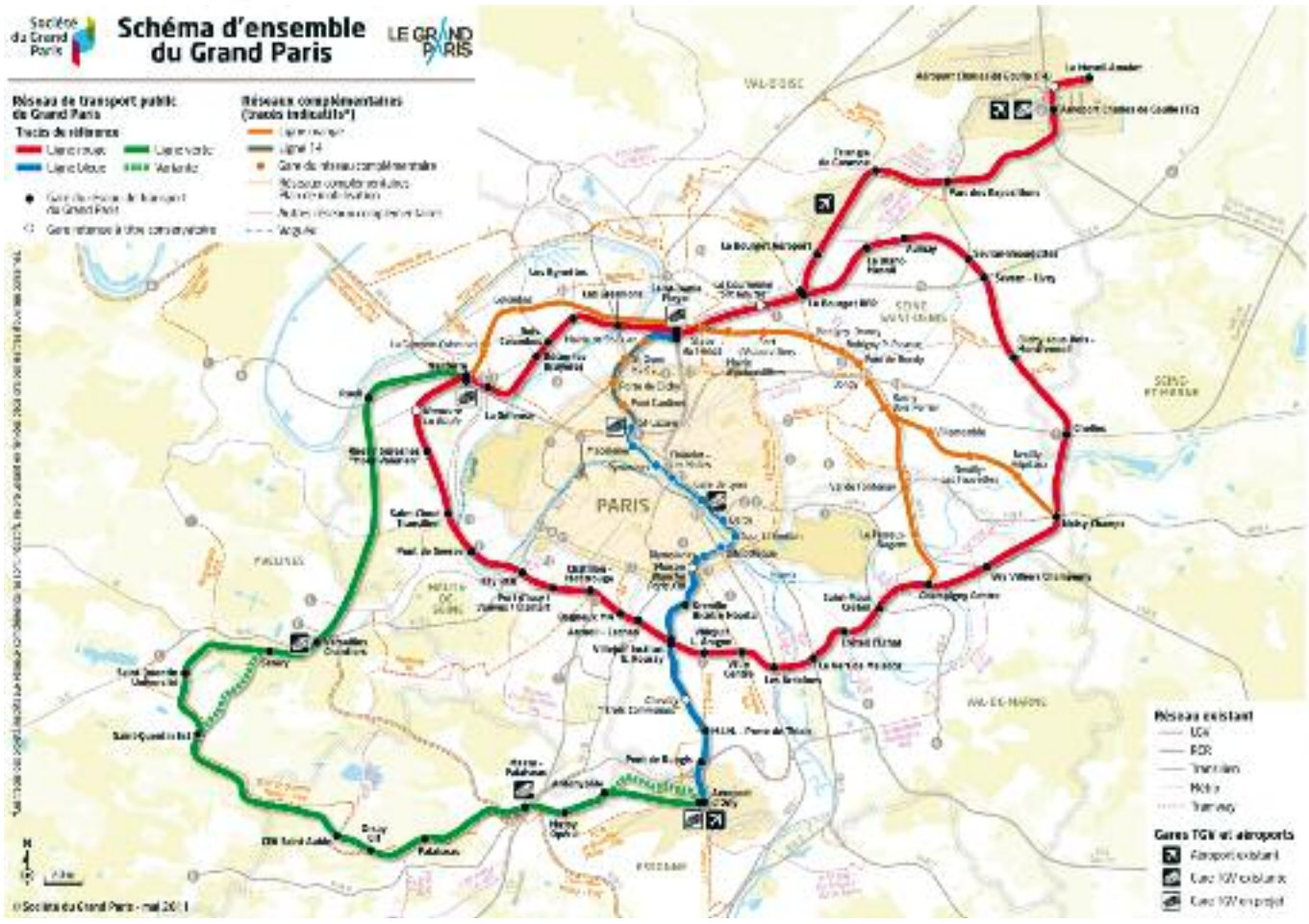

sable, il est impératif que le Gouvernement garantisse parallèlement des moyens aux collectivités, par les dotations globales de fonctionnement et les aides à la pierre. Malheureusement, ces deux postes sont encore en baisse dans le projet de loi de finances pour 2017. D'autres pistes de financement existent, notamment par la suppression des dispositifs d'exonération fiscale, comme le dispositif Pinel qui coûte 360 millions d'euros au budget de l'État. » Comment motiver le rejet d'une telle proposition ? Si Sophie Primat, sénatrice LR des Yvelines a affirmé *« comprendre les craintes quant à une éventuelle spéculation foncière ou au risque de ne construire, dans ces périmètres, que des logements haut de gamme ou des bureaux »,* elle a estimé que la réponse proposée, trop contraignante à ses yeux, n'était pas adaptée *« et pourrait même, dans certains cas, produire l'effet inverse de celui qui est recherché ».* Allez comprendre ! Un discours tenu presque mots pour mots par la sénatrice socialiste Évelyne Yonnet : *« Nous partageons l'esprit de cette proposition de loi sur les enjeux liés à la maîtrise du foncier aux abords des gares du Grand Paris et à la diversité sociale. En revanche, la réponse apportée par cette proposition de loi ne paraît pas complètement adaptée, compte tenu, d'une part, des communes visées, d'autre part, des dispositifs déjà mis en œuvre. » « Il me semble que la solution proposée risque d'être contre-productive en induisant des effets pervers et finalement contraires à l'objectif recherché »,* a lui aussi assuré le centriste Vincent Delahaye. Mais le pompon de l'hypocrisie revient sans conteste à Emmanuel Cosse. *« Favoriser la mixité dans l'ensemble des territoires, y compris les cœurs urbains, à rebours des logiques de ségrégation qui minent la cohésion sociale dans notre pays, est, vous le savez, un objectif prioritaire du Gouvernement,* a soutenu avec conviction la ministre du Logement. *Et parce que les politiques du logement et de l'aménagement sont des leviers majeurs pour y parvenir, c'est un axe essentiel de mon action, en tant que ministre du logement et de l'habitat durable. Cet objectif, nous le partageons et il appelle, plus que jamais, notre mobilisation commune. »* En vertu de quoi, la ministre s'est prononcée à son tour contre l'initiative du groupe CRC, au motif qu'elle était superflue et que si elle était adoptée, elle serait la source de difficultés techniques. Les promoteurs immobiliers et autres spéculateurs du béton n'auraient pas su mieux dire.

200 kilomètres de voies, 4 nouvelles lignes, 68 gares, 8,5 millions de voyageurs concernés, environ 25 milliards d'euros d'investissement, 10 000 à 15 000 emplois directs espérés par an, c'est peu dire que le chantier du Grand Paris Express va changer profondément le visage de la métropole parisienne et de la région, comme en leur temps les grands travaux du baron Haussmann ont bouleversé la physionomie de la capitale. Ce nouveau métro, dont le premier kilomètre vient d'être inauguré à Clamart, aura des conséquences directes sur l'urbanisation de territoires couvrant une surface égale à quatre fois la taille de Paris. C'est dire son impact. Il s'articule autour de contrats de développement territoriaux, lesquels prévoient la construction chaque année de 70 000 logements en Île-de-France. Ce super métro est né de la loi du 3 juin 2010 qui a défini la métropole du Grand Paris comme un **« projet urbain, social et économique d'intérêt national qui promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. »** ***En précisant que*** **« ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs, dont le financement des infrastructures est assuré par l'État. »** ***Mais il aura fallu l'implication des élus, notamment communistes, et des Franciliens pour que ce projet, imaginé au départ comme un transport de pôle à pôle au service des intérêts financiers, devienne un projet de transport au service des populations. À la lumière du rejet de la proposition de loi du groupe CRC, il apparaît que cette bataille est loin d'être terminée. D'ailleurs, même rejetée, les sénateurs communistes appellent*** **« maintenant les associations et les élus à se saisir de cette proposition de loi pour exiger sur leur territoire que soient construits autour des gares des logements accessibles qui répondent à la demande ».**

La gabegie du Charles De Gaulle Express

Début novembre, le Sénat a donné son feu vert à la réalisation du Charles De Gaulle Express en ratifiant, comme lui demandait le gouvernement, l'ordonnance du 18 février 2016. Les élus du groupe CRC se sont pour leur part opposés à la construction et à l'aménagement de cette ligne de 32 kilomètres reliant directement, en vingt minutes, l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle et la gare de l'Est. Il faut dire que leurs griefs sont légion : un coût prohibitif estimé à 1,645 milliard d'euros ; un projet rendu superflu par la modernisation du réseau existant et la réalisation de la ligne 17 du métro, reliant précisément le nord de Paris à l'aéroport CDG en 2024 ; un risque de saturation du réseau : ce CDG Express empruntera les voies qui régulent quotidiennement le trafic de nombreux trains, notamment du RER B. Conséquence, plus de retards sur le RER B et les autres lignes connexes ; les travaux se feront au détriment de terres agricoles ou de projets de renouvellement urbain, avec de nombreuses nuisances sonores à la clé pour les riverains ; un montage financier contestable : avec ce projet, l'argent public financera une offre de transport largement privatisée ; et dernier point qui n'est pas anecdotique, le prix d'un aller simple sera particulièrement salé, 24 euros. Normal, après tout, pour une ligne construite d'abord et avant tout pour les hommes d'affaires. On comprend mieux dans ces conditions pourquoi le gouvernement légifère par ordonnance, sans la moindre étude d'impact, et que les conclusions de l'enquête publique ne soient toujours pas rendues !

La Poste institution en péril

Interrogé à de multiples reprises par les sénateurs communistes, qui ont obtenu un débat sur le sujet, le gouvernement considère que La Poste évolue pour mieux répondre à ses missions de service public. Mais il n'a jamais entendu parler des dysfonctionnements à la pelle, des fermetures de bureaux, des suppressions d'emplois, et de la chasse aux syndicalistes !

Tout va bien à La Poste ! Voilà en substance la réponse de Jean-Michel Baylet à l'interpellation de Marie-France Beaufils, le 4 octobre dernier, durant la traditionnelle et hebdomadaire séance de questions d'actualité au gouvernement. Pour le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, aucune raison de s'inquiéter puisque *« le fonds de péréquation postale sera maintenu à hauteur de 170 millions d'euros par an. Il permettra de maintenir et de moderniser les 17 000 points de contact existant, pour tenir compte de l'évolution des usages. Il financera également une partie des 500 maisons de services au public qui seront ouvertes, d'ici à la fin de l'année, avec La Poste. Je signale au passage que 250 d'entre elles fonctionnent déjà. Ce faisant, avec La Poste, nous ramenons le service public au plus proche de nos concitoyens ».* Rien que ça ! Probléme, ce tableau idyllique est malheureusement bien loin de la réalité vécue par les agents et les usagers et que la sénatrice d'Indre-et-Loire venait pourtant de rappeler sans ambages : *« Restructurations en cascade, fermetures de bureaux, réduction des horaires d'ouverture, suppressions d'emplois, recours massif aux automates… Nous assistons à une accélération de la réduction du réseau postal, et cela en tout point du territoire. Cette offensive se traduit aussi par la précarisation de l'emploi et par des techniques managériales fragilisant les personnels. Nous n'évoquerons pas le cas de cette employée dont l'accident vasculaire cérébral fut ignoré par sa direction ni la mise à pied du collègue qui lui a porté secours… La Poste a bénéficié en 2015 de plus de 350 millions d'euros de CICE. Cela n'a pas empêché la suppression de 7 200 postes en 2015 ! Le service universel de la distribution du courrier, l'accessibilité bancaire, la présence postale sur l'ensemble du territoire sont des missions fondamentales de La Poste, dans un contexte marqué par l'explosion de la pauvreté, la permanence des besoins de proximité et l'exigence de qualité de service pour tous, habitants comme acteurs économiques. Pourtant, ces missions de service public sont aujourd'hui directement menacées par des logiques de rentabilité financière de court terme. En effet, au nom de l'adaptation du réseau aux contraintes économiques, la fermeture de très nombreux bureaux de poste s'accélère dans le monde rural et concerne maintenant les villes. La Poste passerait ainsi d'un réseau où les bureaux de poste étaient largement majoritaires à un réseau tout à fait dominé par les partenariats, où leur nombre serait en forte régression ».* Avant de conclure : *« Pour ce qui nous concerne, nous continuerons de nous battre aux côtés des salariés de La Poste, des élus locaux et des usagers pour le maintien des bureaux menacés ».* Chacun des membres du groupe CRC se mobilise en effet dans son département, comme en témoignent les quelques exemples suivants. *« Je suis inquiète des menaces de fermetures qui pèsent sur plusieurs bureaux de poste,* écrit Laurence Cohen au directeur départemental du Val-de-Marne. *Notre département n'est malheureusement pas le seul département concerné, et force est de constater qu'année après année, la Direction nationale de la Poste ferme des bureaux, des centres de tri, réduit ses horaires d'ouverture, en ville comme en milieu rural. Au-delà des adaptations des activités liées à l'évolution des pratiques des usagers, ces décisions nuisent gravement à la qualité de la mission de service public qui incombe à cette entreprise nationale. »* Dans le Morbihan, Michel Le Scouarnec s'associe pour sa part *« à la détresse des usagers et des personnels de la Poste de voir disparaître ce service public largement privatisé par l'ancienne majorité gouvernementale. L'État actionnaire doit prendre ses engagements et mettre un terme à la fermeture des bureaux de Poste alors que le contrat de la présence postale territoriale pour les 3 ans à venir, est en cours de discussion ».* En Isère, Annie David apporte son soutien aux postiers assignés en justice ou en conseil de discipline pour fait de grève. *« Les sanctions disciplinaires se multiplient contre celles et ceux qui contestent la politique du groupe, ses restructurations incessantes, la suppression des services et ses méthodes de management, dénonce l'élue : c'est une stratégie d'acharnement contre les syndicats, contre la liberté d'expression, inacceptable ! »* Et dans l'Oise, devant les dysfonctionnements répétés et l'absence de réponse de la direction, Jean-Pierre Bosino a dû demander à la procureure de la République auprès du tribunal de grande instance de Senlis de poursuivre La Poste pour manquement aux obligations de service public et rétention de courriers. *« Voilà des mois que nous rencontrons des difficultés avec les services postaux du département de l'Oise,* s'est indigné le sénateur et maire de Montataire lors d'une question orale. *Des retards de courriers récurrents et importants touchent au minimum une trentaine de communes du bassin creillois, et je suis très régulièrement interpellé par des maires, des associations, des entreprises et des habitants, qui témoignent de ces dysfonctionnements. À Saint-Maximin, par exemple, des habitants ont reçu leur déclaration d'impôt après la date limite de renvoi de celle-ci. De même, dans ma commune, l'acheminement du courrier est fluctuant. J'ai alerté à ce sujet M. Wahl, le président-directeur général de La Poste, au début de juillet. Mon courrier est resté sans réponse – à moins que la lettre de réponse ne se soit perdue… –, et les dysfonctionnements ont atteint leur apogée au mois d'août. Pendant un mois, nous n'avons reçu quasiment aucun courrier en mairie, malgré des rappels, avant de recevoir, les 30 et 31 août, plus de 300 courriers d'un coup, avec, pour certains, jusqu'à 21 jours de retard ! La direction régionale de La Poste tente de faire porter la charge des problèmes aux agents, mais nous savons que ce sont les réorganisations successives qui sont en cause. En décembre dernier, j'ai interpellé l'ancien ministre de l'Économie sous forme de question écrite. Il m'a répondu que tout allait bien, qu'il n'y avait aucun problème et que les réorganisations étaient maîtrisées… En réalité, la situation s'est aggravée cinq mois plus tard ! »*

DR

Le groupe CRC a demandé et obtenu la tenue d'un débat au Sénat sur la situation de La Poste. La date de ce débat sera fixée le 16 novembre par la Conférence des présidents de la Haute assemblée.

Dans ces pages

Annie **David**

Christine **Prunaud**

Pas un euro de plus contre « l'apartheid social »

Empilement de mesures disparates et non financées, le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté n'apporte aucune réponse aux fractures de la société comme l'avait pourtant promis Manuel Valls au lendemain des attentats de janvier 2015.

DR

Annoncé comme le dernier grand texte législatif du quinquennat, le Sénat a adopté le 18 octobre dernier, dans une version réécrite par la droite et les élus centristes, le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté. Si, après deux semaines de débat, la version remaniée par la majorité sénatoriale a suscité l'opposition des sénateurs communistes, la mouture première du gouvernement, adoptée au bout du compte par l'Assemblée nationale, a également entraîné de leur part de nombreuses critiques, eux qui qualifient le texte de fourre-tout, d'accumulation de mesures sans fil directeur, voire incohérentes, d'inventaire de déclarations creuses sans ambition et surtout sans aucun moyen supplémentaire ! La déception est d'autant plus grande que l'ambition initiale était forte. Au lendemain des attentats de janvier 2015, le Premier ministre entendait réaffirmer les valeurs républicaines et souhaitait que celles-ci s'incarnent dans le quotidien de tous les Français, pour en finir avec un apartheid social et territorial, expression utilisée par Manuel Valls. Cette *« République en actes »* fut alors déclinée via l'expérimentation d'une soixantaine de mesures censées renforcer la citoyenneté, la lutte contre les inégalités et les discriminations. Des mesures dont certaines sont aujourd'hui prolongées ou mises en œuvre par ce projet de loi. Il en va ainsi, pour les plus notables, de la généralisation du service civique, de l'instauration d'une réserve citoyenne tout au long de la vie, de dispositions voulant encourager la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat, ou encore visant à renforcer la lutte contre le racisme. Tout cela pour un résultat qui laisse pantois. *« La citoyenneté, c'est ce qui fait bien commun entre les individus ; c'est ce que l'on appelle, en droit, l'intérêt général. Cette notion fonde l'existence des services publics et de la fonction publique pour garantir le respect des droits acquis pour tous, ciment de la République. Or il n'est pas question de cela dans ce texte,* a regretté Christian Favier. *Pis, ce qui est désigné comme la source des maux de notre société, ce n'est pas la pauvreté et l'exclusion, les écarts de richesse et la reproduction des inégalités : c'est la concentration de cette pauvreté dans quelques quartiers. L'objectif défini n'est donc pas de s'attaquer à la pauvreté, mais de mieux la distiller sur le territoire, de la rendre moins visible, et donc plus acceptable. L'action de l'exécutif, sans surprise, s'inscrit donc dans une logique de gestion de la pénurie plutôt que dans une volonté réellement transformatrice. Étonnamment, ce projet de loi n'aborde la question de l'"entre soi" qu'au travers du prisme du logement social et des quartiers populaires, comme si l'"entre soi" n'existait pas dans d'autres quartiers, comme si seules les couches populaires étaient concernées par la perte de sens et de valeurs. C'est oublier un peu vite d'autres formes de comportements antirépublicains, comme la fraude fiscale, la corruption, la délinquance en col blanc. »* Le service civique, tel qu'il est envisagé par le gouvernement est l'exemple même de cette politique du minimum. *« Soyons clairs, aujourd'hui, le dispositif est vu comme un palliatif au chômage,* a pointé Christine Prunaud à ce sujet, *manquant son objectif fondamental d'engagement civique. Tout ce qui aurait pu le sécuriser et le distinguer d'un emploi a été, selon moi, rejeté au nom même de cette non-substitution. On en vient donc à se demander quel est l'objectif d'une généralisation du dispositif et dans quelle mesure cela devrait permettre d'éviter les abus et d'améliorer qualitativement les missions. »* Idem en matière de logement. Le gouvernement propose, avec l'accord cette fois de la majorité sénatoriale, un durcissement des conditions d'application du surloyer, ce qui va chasser du parc social de nouvelles catégories, le réservant exclusivement aux ménages les plus pauvres. *« Le problème des quartiers populaires, c'est non pas leurs habitants, mais bien les politiques nationales qui y ont été menées,* ont estimé les membres du groupe CRC. *Le problème, c'est l'effacement de l'État par la suppression des services publics, le manque de fonctionnaires, le niveau record du chômage des jeunes, le recul de l'école comme catalyseur de l'égalité, tout cela engendrant un sentiment dangereux d'abandon. Nous vivons dans une société de plus en plus inégalitaire, une société marquée par les reculs sociaux, où l'on veut nous faire croire que la précarité serait une fatalité, une société où l'ascenseur social est bloqué, où le déclin est présenté comme inexorable. Le renoncement des gouvernements successifs depuis quatorze ans, voilà ce qui a fait le lit de la perte de repères ! Leur détermination à être de simples gestionnaires des déficits publics signe leur impuissance. Dans le même esprit, les dénis de démocratie, le recours répété au 49.3, le non-respect de la parole politique ont fini de miner l'idée d'une République du peuple au service du peuple. »* Et ce n'est pas ce texte qui y changera quoi que ce soit. Du droit de vote des étrangers aux élections locales, il ne fait aucunement mention. Pas plus qu'il n'évoque la lutte contre les contrôles au faciès, un sujet particulièrement sensible dans la jeunesse. Et quand les sénateurs communistes déposent un amendement en ce sens, socialistes, droite et centristes se liguent une nouvelle fois pour le refuser. *« Quel meilleur symbole d'égalité, de citoyenneté que la lutte contre ces contrôles abusifs,* interroge pourtant Laurence Cohen ? *Malheureusement, tout comme lors de l'examen de notre proposition de loi sur le sujet, le 18 mai dernier, les mêmes arguments nous ont été opposés, refusant de voir la réalité. »*

Quand la droite torpille allègrement la loi SRU

Les élus LR et centristes s'en sont donné à cœur joie lors de l'examen de ce texte, le réécrivant quasiment de bout en bout. Avec une cible de prédilection : la loi SRU. Le* « contrat d'objectifs et de moyens » *voté par la majorité sénatoriale rend pratiquement caduque l'obligation pour les communes de construire au moins 25 % de logements sociaux sur leurs territoires. Contrat auquel se sont ajoutés, pour faire bonne mesure, de nouvelles exonérations, des délais rallongés, la prise en compte de davantage de catégories de logements… Bref, avec ce genre de règles, les maires hors-la-loi peuvent dormir sur leurs deux oreilles.* « Pour notre part, nous refusons ce détricotage idéologique d'une loi de progrès social et de solidarité. Nous continuerons de porter le droit au logement pour tous, de refuser sa marchandisation », *ont réagi les sénateurs communistes. La majorité sénatoriale s'est aussi distinguée en créant les* « contrats d'emploi d'appoint jeunes ». *Particularité de ce nouveau type de contrats aidés, qui rappellent furieusement le regretté CPE : ils sont exonérés de charges patronales et d'impôts dans la limite d'un RSA. Issues des travaux du Sénat, ces modifications ont, cela dit, toutes les chances de ne pas être retenues par l'Assemblée nationale. En revanche, elles peuvent très bien figurer dans un prochain programme présidentiel…

La majorité sénatoriale a été la porte-parole de l'ubérisation de la société à l'occasion de l'examen de la proposition de loi relative au secteur du transport public particulier de personnes, le 2 novembre. **Une ubérisation,** au contraire vivement dénoncée par **Évelyne Didier :** « Le système **Uber est fondé sur l'exploitation des hommes,** a lancé la sénatrice de Meurthe-et-Moselle, sur la régression des droits sociaux et des droits du travail, sur l'enrichissement de quelques-uns au détriment du plus grand nombre et sur la délocalisation des profits générés vers les paradis fiscaux, **échappant ainsi à l'impôt. »**

LA PROPOSITION *DE LOI*

Pour en finir avec le **CICE**

Le groupe CRC demande l'abrogation du Crédit Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi, un dispositif particulièrement couteux et inefficace.

C'est un très vieux credo économique libéral, presqu'aussi vieux que le capitalisme lui-même : allégeons les charges et impôts des entreprises, écrasées par cette gangue insupportable, afin qu'elles retrouvent le chemin du dynamisme, de l'emploi et de la croissance. Mais une nouvelle fois, avec le CICE en l'occurrence, ce poncif, repris par un gouvernement socialiste alors qu'il est traditionnellement l'apanage des gouvernements de droite, se traduit par un échec retentissant. Les emplois promis ne sont pas là ; en revanche, l'argent public, lui est largement dépensé, pour ne pas dire jeté par les fenêtres. Même la très orthodoxe commission des Finances du Sénat en convient dans un récent rapport présenté par Marie-France Beaufils. *« Trois ans après le lancement du dispositif, ses conséquences en termes d'emplois sont, si l'on en croit les instituts de statistiques et de recherche en économie, bien moindres qu'espérées, quand ses bénéfices en termes de compétitivité sont incertains,* synthétise la sénatrice d'Indre-et-Loire. *Il est à craindre que les résultats ne soient pas au rendez-vous, et que l'investissement productif n'ait pas bénéficié du CICE à hauteur de l'ambition annoncée et du coût budgétaire consenti*. » Un coût véritablement astronomique. Maintenant qu'il tourne à plein régime, le CICE coûte désormais environ vingt milliards d'euros chaque année aux caisses de l'Etat. Entre 2013 et 2018, selon les estimations de la direction générale du Trésor, il aura représenté une dépense de 107,4 milliards d'euros. Initialement destiné à renforcer la compétitivité des entreprises devant faire face à la concurrence internationale, le CICE est en fait majoritairement utilisé par le secteur du commerce et de l'industrie manufacturière. *« À l'usage,* remarque Marie-France Beaufils, *le CICE a été pour les TPE et PME un outil presque exclusivement destiné à pallier les grandes fragilités. Le CICE ainsi que son préfinancement par Bpifrance ont souvent été utilisés afin de reconstituer des fonds de roulement ou, souvent, en substitution à des outils de trésorerie que les banques commerciales n'assuraient pas. »* La plupart des études déjà réalisées confirment ce nouveau diagnostic émanant du Sénat et cette impression d'immense gaspillage des deniers publics, tout en pointant au passage ce qui fait tout le sel de ce crédit d'impôt aux yeux du Medef, à savoir sa capacité à faire baisser le coût du travail, et in fine, à augmenter les marges des actionnaires. De ce point de vue, le CICE est une incontestable réussite. Du point de vue de l'intérêt général, il en va évidemment tout autrement. C'est pourquoi les élus du groupe CRC viennent de déposer une proposition de loi abrogeant cette mesure emblématique. Et proposent dans la foulée de consacrer ces vingt milliards d'euros annuels ainsi récupérés à un investissement public massif permettant de développer de grandes infrastructures et le secteur énergétique. Un choix utile socialement, pour l'environnement et à coup sûr payant, lui, en matière d'emplois.

Dans ces pages

Évelyne **Didier**

Laurence **Cohen**

Les pièges du revenu de base

Le revenu de base ? Une fausse bonne idée pour lutter contre la grande pauvreté et l'exclusion. Telle est l'analyse des élus du groupe CRC à l'issue des travaux de la mission d'information sénatoriale consacrée, à la demande du groupe écologiste, aux possibilités de mise en place d'un tel revenu. Également évoqué par le Premier ministre, ce revenu universel garanti fusionnerait la plupart des minima sociaux et serait financé par l'impôt, rompant ainsi davantage le lien entre travail et ressource. *« Pour notre part,* notent les sénateurs communistes dans une contribution spécifique, *nous sommes favorables à une rémunération suffisante à tous les individus permettant l'émancipation et le bonheur. Afin d'y parvenir, il ne suffit pas de répartir les richesses différemment il faut également modifier la création de richesses et c'est le sens de notre projet politique. »* Mais, préviennent-ils, *« le revenu de base assurant le minimum vital, il n'est plus indispensable de travailler pour subvenir aux besoins. Si nous critiquons les inégalités salariales, la captation de la plus-value par les seuls employeurs au détriment des travailleurs, nous continuons de penser que le travail est source d'émancipation. Par le travail, les individus sont amenés à participer à un collectif, à se dépasser. D'autre part, le transfert du salaire payé par les entreprises et l'État sur l'État seul, pour les salariés et les non actifs, exempt les entreprises de leurs obligations salariales. Le revenu d'existence n'est donc qu'un transfert de ressources des travailleurs productifs vers les chômeurs. Le risque de déresponsabiliser socialement le patronat peut favoriser la pression à la baisse sur les salaires ». Le revenu de base est aussi un cheval de Troie pour la Sécurité sociale, dont les fondements seraient encore affaiblis par un tel système. « Plutôt que l'instauration d'un tel revenu de base, nous proposons la sécurisation de l'emploi et de formation, expliquent enfin les sénateurs communistes. Ce projet vise, par une mobilisation nouvelle de la monnaie et du crédit, un essor massif des services publics, dont un grand service public de l'emploi et de la formation, la création d'un nouveau contrat de travail dont le CDI serait le socle, une forte diminution du temps de travail et le droit à la formation toute la vie, la création de nouveaux pouvoirs des salariés sur l'argent et la production. »*

SIX *QUESTIONS À*

Laurence Cohen. *Sénatrice du Val-de-Marne.*

Les assurés victimes du « sauvetage » de la sécurité sociale

Pourquoi ne partagez-vous pas l'optimisme de Marisol Touraine quand elle affirme que le déficit de la sécurité sociale ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir ?

Laurence Cohen. Depuis sa nomination, Marisol Touraine, comme l'ensemble de ce gouvernement, est obsédée par la réduction des déficits publics. C'est leur boussole politique dictée par Bruxelles. Ils n'ont jamais cherché à obtenir de nouvelles recettes, se bornant à baisser les dépenses sans en analyser les conséquences humaines. Ce dernier PLFSS du quinquennat en est l'exemple parfait : alors que le déficit était de 3,6 milliards l'an dernier, Marisol Touraine annonce fièrement qu'il sera en 2017 de 400 millions. Si l'on se fie juste aux chiffres, l'équilibre est proche, avec trois branches (retraite, famille, accident du travail) sur quatre à l'équilibre voire excédentaire. Je précise simplement que dans sa présentation, la ministre ne fait pas état du déficit du Fonds Solidarité Vieillesse. Mais personne n'est dupe, sans recette nouvelle à la hauteur des enjeux, la réduction du déficit se fait uniquement au détriment des patients, des soignants du public et du privé !

La ministre de la Santé vous convainc-t-elle davantage lorsqu'elle promet d'améliorer les conditions de travail et d'accueil dans les hôpitaux publics ?

Laurence Cohen. La ministre s'enorgueillit de ce déficit au plus bas depuis 2001 et de l'avoir divisé par 9 en une seule année. Mais à quel prix ? Avec 4 milliards d'économies nouvelles imposées aux hôpitaux en 2017, c'est une catastrophe ! L'excellence à la française se trouve bien mise à mal avec des conditions d'accueil, de prise en charge des patients qui se dégradent, avec des hospitaliers qui sont à flux tendu et qui dénoncent leurs conditions de travail, leur manque de moyens humains et matériels. Tout est minuté désormais à l'hôpital, du temps de la consultation au temps des soins en passant par les toilettes faites aux patients. La ministre refuse de voir cette réalité et prétend que tout va bien. On se souvient qu'elle avait salué, à juste titre, le courage, l'implication des équipes soignantes au moment des attentats du 13 novembre, et à peine un an après, elle leur impose à nouveau 4 milliards d'économies. Les hôpitaux publics avaient déjà été plus que malmenés par la droite au pouvoir et je déplore que ce gouvernement poursuive ce travail de sape. Au nom de la mutualisation des moyens, il impose à marche forcée les groupements hospitaliers territoriaux (GHT). Au nom du modernisme, il développe la chirurgie ambulatoire, ce qui lui permet de supprimer des lits. Mais où est l'intérêt du patient dans tout cela ? Que devient la mission des soignants ? Pour les parlementaires que nous sommes, on frôle la mise en danger de la vie d'autrui. D'ailleurs, l'intersyndicale FO, CGT, Sud de la fonction publique hospitalière a déposé un préavis de grève pour le 8 novembre prochain, preuve s'il en était besoin, que tout ne va pas si bien que ça.

Qu'est-ce que vous pensez plus globalement de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ?

Laurence Cohen. C'est un PFLSS d'affichage, à quelques mois des présidentielles. Même le Haut Conseil des Finances publiques explique que les prévisions de croissance sur lesquelles mise le gouvernement pour ce PLFSS sont très optimistes. Certes, l'ONDAM, l'Objectif National des dépenses d'assurance maladie, progresse de 2,1 %, mais cette progression repose sur des *« économies »* de l'ordre de 4,1 milliards d'euros ! Ainsi, ce sont 300 millions qui sont ponctionnés sur un fonds de formation pour la fonction publique hospitalière, 300 millions qui proviennent de la contribution obligatoire des employeurs et qui n'iront pas à la formation des soignants. N'oublions pas non plus que la réforme des allocations familiales, si elle a permis une *« embellie »* purement comptable, a sonné la fin de l'universalité de ce droit, et mis en difficulté de très nombreuses familles. Voilà, comment la ministre réduit les déficits, sans se préoccuper au fond ni de la qualité des soins ni des conditions de travail des soignants.

N'est-il pas utopique de vouloir concilier, comme vous le prétendez, un meilleur remboursement des soins avec l'équilibre des comptes ?

Laurence Cohen. Le gouvernement a préféré réduire les dépenses plutôt que de chercher de nouvelles recettes. Or, avec de nouvelles recettes, on obtiendrait un meilleur remboursement des soins et des médicaments, et donc une baisse du renoncement aux soins, qui concerne de plus en plus de Françaises et de Français. Comment accepter qu'en 2016, des femmes, des hommes renoncent à se soigner, soit parce que les soins coutent trop cher, soit parce que dans leur ville, voire dans leur département, on ne trouve pas tel ou tel spécialiste ou que les délais d'attente sont trop longs ? Pourquoi Marisol Touraine refuse-t-elle de s'en prendre à la toute-puissance des grands laboratoires pharmaceutiques qui font des milliards de profits ? Pourquoi reste-t-elle sourde à notre proposition d'un pôle public du médicament ?

Concrètement, que proposez-vous ?

Laurence Cohen. Nous proposons tout d'abord de la cohérence et de l'honnêteté. Combien de parlementaires s'émeuvent dans leur circonscription de la fermeture d'un hôpital, d'un service, de la suppression de lits tout en votant dans l'hémicycle ces budgets de rigueur ? Pour notre part, nous sommes très souvent dans la rue, aux côtés des personnels hospitaliers, des organisations syndicales, des patients, des collectifs de défense, pour dénoncer tout à la fois le manque de concertation, de démocratie sanitaire, et les conséquences concrètes d'une politique de santé gouvernée par des intérêts marchands. C'est pourquoi, en séance, nous déposerons de nombreux amendements. Ainsi, nous souhaitons mettre fin à la T2A, la tarification à l'activité, qui plombe le fonctionnement des hôpitaux. De même, nous demandons la suppression de la taxe sur les salaires, car elle est profondément injuste et improductive pour les hôpitaux, leur imposant une charge supplémentaire de 10 à 12 % des dépenses du personnel. Parallèlement, en termes de nouvelles recettes, nous proposons, notamment, de récupérer la TVA sur les investissements comme pour les établissements et cliniques privés ainsi que la création d'une taxe prélevée sur les revenus des actionnaires. Nous demandons de mettre fin aux exonérations de cotisations patronales, à la fraude patronale, 20 milliards d'euros, qui grèvent notre système de protection sociale. Et pour conclure, puisque la ministre cherche des rentrées d'argent, je lui rappelle qu'en faisant respecter la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce sont 52 milliards d'euros par an qui rentreraient dans les caisses ! Les propositions alternatives ne manquent pas, et nous sommes déterminés à les faire entendre dans l'hémicycle afin de contribuer à ce qu'elles deviennent majoritaires dans le pays.

Avec ce gouvernement, les retraités ne sont guère mieux lotis que les assurés sociaux. Dominique Watrin rappelle que ceux-ci entament leur 4e année consécutive de gel des pensions de base. **« Du fait de l'indexation des pensions sur le niveau des prix, en recul de 0,2 %, plutôt que sur le niveau des salaires, l'écart se creuse encore entre les revenus des actifs et ceux des retraités,** ***déplore le sénateur du Pas-de-Calais.*** **La pension moyenne représentait ainsi, en 2015, 51 % du revenu moyen des salariés, selon le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites et cette fraction devrait descendre à 35 % en 2060 selon la FSU. Plus grave encore : à l'heure où les budgets manquent pour l'autonomie, nous sommes scandalisés de constater que 230 millions d'euros seront pris sur les réserves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour alimenter le redressement comptable de la sécurité sociale. »**

ORDRE DU JOUR

▶ NOVEMBRE

▶ 7, 8 et 9
Statut de Paris.

▶ 22
Vote du budget de la sécurité sociale.

▶ DÉCEMBRE

▶ 13
Vote du budget 2017.

▶ 16 et 17
Collectif budgétaire.

▶ JANVIER

▶
Loi Montagne.
Loi égalité réelle dans les Outre-Mer.

initiatives

Après le démantèlement du camp de Calais, la France va-t-elle être enfin à la hauteur de ses traditions de solidarité avec les réfugiés ?

Une solution à court terme

Michelle Demessine, sénatrice du Nord et **Dominique Watrin,** sénateur du Pas-de-Calais.

Dresser un tableau de la situation migratoire à Calais et en France n'est pas chose simple compte tenu de la diversité des responsabilités et des approches. Si tout le monde s'accorde pour dénoncer les conditions d'existence des migrants dans ce que les locaux dénomment *« la lande »,* la question de l'évacuation interpelle. Sur la forme bien sûr, puisque l'annonce du chef de l'État qui rompt avec les plans précédents apparaît davantage comme une mesure électoraliste que comme une réelle solution de long terme. En effet, le démantèlement du camp n'empêchera nullement des milliers de nouveaux réfugiés de venir tant que le passage en Angleterre restera leur objectif. Et on le sait aussi, des milliers d'autres ont déjà quitté le Centre d'Accueil Provisoire et la jungle par peur du *« coup de force »* pour revenir après. Mais dans quelles conditions catastrophiques après le démantèlement de toutes les infrastructures d'accueil ? De la même manière, nous dénonçons la circulaire envoyée par le ministre de l'Intérieur aux préfets pour qu'ils libèrent de la *« place »* dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile, y compris en chassant les déboutés. La question des réfugiés est beaucoup plus large que la seule question du passage en Angleterre, travailler sur la situation des migrants de Calais, c'est aussi et surtout réfléchir sur les causes et les conséquences économiques, sociales, politiques, européennes et internationales qui gravitent autour de cette présence. Calais pose la question de l'absence de politique d'asile dans notre pays, alors que c'est une tradition historique française à faire vivre auprès de ceux qui ont fui des pays ravagés par des guerres civiles que la politique internationale de puissances occidentales comme la France ont engendrées en Irak, en Syrie ou en Afghanistan. De même, nous avons interpellé à plusieurs reprises le gouvernement sur la situation de non-droit que vivent les mineurs isolés dans la jungle. Mais l'évacuation des réfugiés vers des centres d'accueil ouverts en fait une question nationale, brûlante quand des dirigeants politiques font ouvertement campagne sur le sujet. Mais plus que tout, Calais est un problème européen : absence de consensus sur l'accueil des réfugiés, montée des populistes d'extrême-droite et des conservateurs dans toute l'Europe, dumping social entre pays et notamment entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe. Ainsi, la possibilité ouverte de travail au noir en Angleterre fait des côtes anglaises un eldorado bien souvent fantasmé par les migrants et un mirage entretenu par les passeurs. Par ricochet, la formation d'un goulot d'étranglement à Calais et les tensions qu'elle génère impactent l'activité économique du port situé à 300 mètres du camp. Les transporteurs routiers n'en peuvent ainsi plus d'être victimes de la volonté des migrants de monter à bord à tout prix, ce qui leur coûte des amendes de la part des autorités britanniques, quand ils ne sont pas eux-mêmes traumatisés par des découvertes macabres dans leurs camions frigorifiques… Les salariés du port partent au travail la gorge nouée. L'urgence est donc aujourd'hui de trouver les solutions nécessaires avec les Britanniques pour revoir les Accords du Touquet, permettre l'examen accéléré des demandes d'asile dans les deux pays, accélérer le regroupement familial en Grande-Bretagne des mineurs qui y ont de la famille. Tout cela ne se fera pas en une semaine ni en un mois. D'où la nécessité aussi d'organiser, au moins de manière temporaire, limitée et contrôlée un accueil digne de ce nom pour toutes les situations qui le justifieraient. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, le démantèlement total du camp de Calais risque de se transformer en nouvelle catastrophe humanitaire.

Le 10 octobre dernier, plusieurs sénateurs communistes se sont rendus sur place pour une journée de travail, afin notamment de réfléchir à des propositions de long terme, au-delà de l'annonce du démantèlement du camp. La délégation était composée d'Éliane Assassi, Pierre Laurent, Michelle Demessine, Dominique Watrin, mais aussi de Marie Christine Vergiat, députée européenne. Ils étaient accompagnés des responsables fédéraux du PCF du Nord, du Pas-De-Calais, et des Alpes Maritimes. Également présents, Jacky Hénin, ancien maire de Calais et Nicolas Langlois, premier-adjoint au maire de la ville de Dieppe. La délégation a aussi rencontré des militants associatifs et des syndicalistes du port et du tunnel sous la Manche, le président de la Société des Ports du Détroit ou encore le directeur de La Vie Active, l'association qui gère le centre Jules Ferry par contrat avec l'État.

Dans ces pages

Michelle **Demessine**

Dominique **Watrin**

Bernard **Vera**

Marie-France **Beaufils**

Faisons entendre la voix de **l'accueil et de la fraternité**

Bernard Vera, sénateur de l'Essonne.

Le gouvernement s'est tardivement repositionné dans la gestion de la crise migratoire. Il a attendu d'être confronté à une véritable catastrophe humanitaire pour reconsidérer sa position sur l'accueil des réfugiés. Il était temps, car cette situation n'était pas digne de la France. En vue de démanteler les campements de fortune de Calais et de Paris, l'État organise désormais, dans l'urgence, l'hébergement des réfugiés dans des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) un peu partout en France. Mais cette opération d'une grande complexité est menée dans la précipitation et parfois dans l'improvisation. Des lieux d'accueil disponibles sont ciblés dans les régions et départements et les préfets ont la charge d'organiser concrètement l'arrivée des réfugiés en coopération avec des associations qui gèrent déjà d'autres types d'hébergements dédiés aux demandeurs d'asile. Les élus locaux informés souvent très tardivement sont pris de court. Le temps manque pour organiser une véritable concertation et pour déployer auprès de la population les explications qui vont permettre d'accueillir dignement ces futurs arrivants. Dès lors, la situation est propice à l'expression très majoritaire d'une logique de refus. Le Front national est en embuscade. Il attise les haines en se livrant aux amalgames les plus honteux. La droite n'est pas en reste. Elle refuse ouvertement l'implantation de centres d'accueil en flattant les positions extrêmes d'hostilité et en surfant sur le désespoir des populations. Avec partout la même démarche : l'extrême droite et la droite pétitionnent, manifestent, exigent des référendums. Ils instrumentalisent les peurs de notre société qui est travaillée en profondeur par les risques d'attentats terroristes, par le poids du chômage, par l'explosion de la précarité et par la crainte de devenir pauvre. Tout cela est propice au repli sur soi, au rejet de tout ce qui est perçu comme contraire à ses propres intérêts. Face à cette situation qui se développe dans la plupart des territoires où l'État implante un Centre d'accueil et d'orientation, l'enjeu est de parvenir à faire en-

DR

tendre la voix indispensable de l'accueil, de l'humanitaire et de la fraternité. D'abord en dénonçant les propos et les comportements violents inadmissibles et extrêmement dangereux qui se produisent un peu partout. Des bâtiments sont incendiés, des élus et des citoyens qui expriment des avis favorables aux projets sont pris à partie jusqu'à recevoir des menaces de mort. Il est donc primordial de condamner fermement ces comportements dangereux qui ne sont pas tolérables dans un État de droit et il est vital qu'une très large majorité d'habitants et d'élus, attachée aux valeurs de la République, s'exprime dans ce sens afin d'isoler les auteurs de ces actes abjects. Ensuite, en organisant la riposte. Car les forces qui considèrent que c'est l'honneur de notre pays d'accueillir, comme le prévoit le droit international, des populations que les guerres et les tragédies ont jetées sur les routes, sont bien présentes, prêtes à se mobiliser. Le village de Forges les Bains de 3600 habitants, voisin de celui dont je suis maire, a défrayé la chronique pendant plusieurs semaines au cours desquelles les forces hostiles à l'implantation d'un centre d'hébergement ont très largement dominé les débats. Aujourd'hui, 44 réfugiés ont rejoint le CAO sur les 91 qui sont attendus. J'ai participé, il y a quelques jours, à une réunion organisée par la mairie et l'association Emmaüs en charge de l'organisation du centre. À cette occasion, plus de 120 personnes ont réfléchi ensemble aux initiatives à prendre pour réussir l'accueil des migrants. Une très belle initiative permettant à des dizaines de bénévoles d'accompagner le projet et capable de faire prévaloir, sur la durée, une logique d'accueil. Ce mouvement ne demande qu'à prendre force et à s'amplifier. Partout où les élus, les citoyens, les associations se mobilisent pour créer les conditions du meilleur accueil possible, les choses se passent bien. Saluons ici tous les élus locaux et les habitants qui s'investissent pleinement pour permettre un accueil apaisé des réfugiés dans leur collectivité. Ils sont l'honneur de notre pays, attachés à nos traditions d'accueil, à notre devoir de solidarité et à nos valeurs de fraternité.

Budget 2017

Les communes **encore maltraitées**

Marie-France Beaufils, sénatrice d'Indre-et-Loire.

Le projet de loi de finances pour 2017 est présenté par le gouvernement comme *« plus solidaire et plus juste »*. En fait, les orientations budgétaires sont dans la continuité de ce quinquennat depuis 2012, et dans le total respect du dogme : *« réduire la dépense publique ».* Cela se traduit par la disparition de nos bureaux de Poste, de nos trésoreries, de nos gendarmeries, de nos services publics locaux. Ce PLF n'est en rien solidaire. Nos communes sont fortement impactées. On nous dit *« que la contribution au redressement des finances publiques par le bloc communal passe de 2 milliards à 1 milliard ».* Diminuer la peine par deux n'est pas la supprimer. On oublie de rappeler, par contre, que la réduction de la DGF a été de 10,64 milliards en 5 ans. La réalité pour cette année ce sont 2,6 milliards de moins. Pourtant, les collectivités ne représentent que 10 % de la dette publique, mais leur contribution aux investissements publics dans le pays est décisive pour la vie économique. Dans une étude réalisée en partenariat avec l'association Villes de France, l'Assemblée des Communautés de France et La Gazette des Communes, nous apprenons que 44 % des collectivités locales envisagent une réduction de leurs effectifs contre 26 % en 2015. La dégradation est réelle. Les maires font part d'une situation au bord de la rupture, mettant en cause l'existence de leurs communes elles-mêmes. Les départements aussi sont durement touchés avec 1,1 milliard de moins, soit une baisse de 11 %. Nos concitoyens souffrent des politiques d'austérité menées par le gouvernement. Ils n'auront plus droit, dans beaucoup de territoires, au niveau de services qui leur sont jusqu'à ce jour rendus. Cette dégradation des finances de nos collectivités participe ainsi à l'accroissement de leurs difficultés. Les protestations des élus semblent avoir été partiellement entendues. La prévision d'augmentation de la péréquation verticale à travers l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale est un bon signal. Mais cela ne compensera malheureusement pas la forte chute de la DGF. Cette enveloppe DGF étant fermée, toute augmentation ponctuelle pour les uns, comme annoncée pour les métropoles, ne peut être, de fait qu'une diminution pour l'ensemble des autres collectivités. Cette propension à l'intégration de plus en plus forte affaiblit notre démocratie. Elle éloigne le pouvoir des citoyens et tend à accréditer l'idée que la gestion des communes pourrait être assimilée à celle d'une quelconque entreprise. Cette conception de la démocratie ne peut que détourner des urnes une grande masse de nos concitoyens. La réforme de la DGF ne sera pas au programme de ce PLF 2017. La complexité du sujet n'a pas permis d'arriver à un compromis. Mais la dotation forfaitaire subit une nouvelle baisse et porte la perte à 4,2 milliards depuis 2014. Ce PLF est en fait particulièrement injuste. D'un côté le gouvernement continue à faire des cadeaux. Il prévoit un taux d'impôt sur les sociétés à 28 %, le baissant de 5 points, alors que nombre d'entreprises, parmi les plus importantes, bénéficiant de conseillers fiscaux avertis, ne déboursent pas même un centime, comme Total par exemple. Ces baisses de fiscalité aux entreprises sont toujours présentées comme devant avoir des effets sur l'emploi, comme ce fut le cas lorsque fut décidée la disparition de la Taxe Professionnelle. Les effets sont toujours à l'inverse des annonces. Ce sont les entreprises vertueuses pour l'emploi, pour le respect de l'environnement, des normes sociales qui devraient bénéficier de telles réductions. Malgré les gesticulations comptables du gouvernement, le chômage ne fait que s'accroître, (6 275 800 chômeurs en France métropolitaine, toutes catégories confondues) les bas salaires deviennent la règle et la misère s'étend. La France compte 5 millions de pauvres dont les revenus sont inférieurs à 840 euros par mois. Le projet de budget prévoit une nouvelle augmentation du CICE. De 4 % de la masse salariale inférieure à 2,5 SMIC en 2013, le taux a été relevé à 6 % en 2014 et en 2017, il serait porté à 7 % pour 2017. La perte pour le budget de l'État se chiffre déjà à 27,6 milliards d'euros déjà versés sans que l'emploi soit au rendez-vous. Ce sont les marges des entreprises qui ont été améliorées. Ce budget tourne aussi le dos à ces politiques pour l'égalité entre les territoires entre les citoyens. Le discours qui se borne à répéter tous les matins qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses ne tient pas. Il oublie de dire qu'un budget est constitué de dépenses, mais aussi de recettes. Ce n'est pas en multipliant les niches fiscales, les allègements de charges, les réductions d'impôts aux plus riches, et en fermant les yeux sur l'évasion fiscale qui coûte 80 milliards d'euros par an à notre pays que nous trouverons les moyens d'une politique au service de nos territoires. Nous considérons que pour lutter contre la désertification de nos campagnes, la précarisation de nos banlieues, la présence des services publics est déterminante. L'investissement dans le service public est utile socialement et économiquement. La présence d'écoles, de services de santé, de bureaux de Poste sont utiles pour le développement de nos territoires, pour que les entreprises s'installent. La relance par l'investissement public est utile pour de meilleures rentrées fiscales. Notre proposition d'une juste participation des entreprises au financement de l'action publique locale en taxant à 0,3 % les actifs financiers rapporterait 18 milliards d'euros qui pourraient ensuite être répartis entre les différentes collectivités. Le PLF 2017 ne répond pas aux besoins de nos territoires et des populations qui y habitent.

Les maires font part d'une situation au bord de la rupture, mettant en cause l'existence de leurs communes elles-mêmes.

La finance contre l'industrie

Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise.

Chaque mois, sont annoncées toujours plus nombreuses des fermetures d'entreprises, de sites et des suppressions d'emplois. Malgré les sempiternelles ritournelles des gouvernements successifs et encore très récemment de Myriam El Khomri et de sa loi, la baisse du soi-disant coût du travail n'entraine pas de créations d'emplois, et la dérèglementation du Code du travail n'incite pas les entreprises à s'installer en France. Selon une récente étude de l'observatoire de l'investissement Trendeo, 887 sites industriels ont fermé puis 2012 contre seulement 609 ouvertures, soit un solde négatif de 278 usines en France. Si l'on remonte au quinquennat précédent, entre début 2009 et mi-2012, le bilan est de 329 usines en moins. En sept ans, 616 ont fermé leurs portes, avec quelles incidences sur l'économie de notre pays ? Chaque usine qui ferme ce sont des désastres sociaux et humains, dont les seules justifications sont l'abandon de toute politique industrielle, l'accroissement des profits des actionnaires et des dirigeants sans scrupules. Alstom, Areva, Petroplus, Vallourec, Arcelor, Ecopla, Good Year, la liste n'est pas exhaustive et ce sont toujours les mêmes cellules de crise, les mêmes promesses et les mêmes réponses ponctuelles. Et ce n'est pas la dernière visite de François Hollande chez Arcelor à Florange qui va nous démentir. Le *« sauvetage »* d'Alstom orchestré par le Président de la République, à quelques mois de plusieurs échéances électorales, ne nous donne pas d'autre sentiment qu'une impression de bricolage. En effet, nous savons qu'Alstom est bénéficiaire, son chiffre d'affaires a bondi de 7 % entre 2015 et 2016 et l'entreprise, qui a largement bénéficié d'argent public, a distribué plus de 3 milliards de dividendes à ses actionnaires. Face à la menace de fermeture du site de Belfort et la suppression de 400 à 500 emplois, le Gouvernement commande 15 TGV pour remplacer des Intercités et anciens train Corail. Qu'a fait l'État actionnaire ces dernières années au sein du conseil d'administration d'Alstom ? L'ancien ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, déclarait au printemps 2015 qu'il n'y aurait aucune suppression d'emploi chez Alstom transport. Au-delà de l'image de train à grande vitesse circulant au ralenti qui peut faire sourire, cette manipulation de marchés publics inquiète. L'État a dû négocier dans l'urgence avec la SNCF et la RATP un nouveau carnet de commandes. Au mépris de toute politique industrielle, ferroviaire, d'aménagement du territoire, de transition énergétique, renonçant à une politique de long terme. Derrière l'hyper mobilisation pour pérenniser le site de Belfort, nous pouvons nous inquiéter de la pérennité des sites de production de Bombardier qui a son tour réclame une commande publique. Seul un renouveau industriel permettra de répondre aux besoins humains en matière de transport. En décembre 2015, à l'initiative de notre groupe parlementaire, nous avions discuté une proposition de loi permettant de maintenir et de développer sur l'ensemble du territoire national une offre de transport ferroviaire régional de qualité. Dans mon intervention générale, je dénonçais : *« dans un système déjà affaibli par les baisses de dotations, le manque de financement des investissements et la non couverture de la dette de la SNCF, la libéralisation des transports par autocar risque de porter le coup fatal. ».* Ce transport ferroviaire qui fait l'objet de toutes les attentions aujourd'hui a pourtant été, pendant des années, attaqué de toutes parts et soumis à toutes les concurrences. Droite et socialistes avaient voté comme une seule personne contre notre proposition de loi et le gouvernement des cars Macron voudrait maintenant sauver le train ? Pour sauver Alstom et pour pérenniser les industries françaises, nous avons besoin d'une politique industrielle. Il faut mettre en place une véritable politique d'investissement public et privé au service de l'emploi et non à la solde des actionnaires et des paradis fiscaux. En France, la production industrielle a reculé de 11 points en 25 ans. Et face à cette crise, les seuls actes en faveur de l'industrie sont le CICE et le CIR qui se révèlent être des échecs cuisants puisque leur principal effet est d'augmenter les profits des entreprises sans aucune contrepartie. Nous exigeons également de l'État qu'il refuse de vendre des groupes essentiels à notre économie à des repreneurs étrangers ou peu crédibles. En 2014, l'État actionnaire a accepté le dépeçage d'Alstom par Général Electric comme il avait décidé des rachats douteux qui aujourd'hui mettent Areva en difficulté. Une nouvelle politique industrielle ne peut se faire sans recherche et innovation. On veut nous faire croire que l'on peut aujourd'hui dissocier le savoir du savoir-faire et du faire, c'est-à-dire développer la recherche et le développement sans usines, mais c'est une aberration. Nous souhaitons poser les bases d'une nouvelle croissance pour une lutte efficace et résolue contre le réchauffement climatique. Nous devons pour cela nous attaquer au vrai problème : la finance cupide et destructrice. Nous sommes prêts à débattre de nos propositions avec le gouvernement et les différents groupes politiques. D'ailleurs, Éliane Assassi, Présidente du groupe Communiste républicain et citoyen et André Chassaigne, Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine ont demandé au Premier ministre d'inscrire à l'ordre du jour un débat sur l'industrie, demande qui demeure jusqu'à présent malheureusement sans réponse officielle. Et nous avons demandé, avec mon collègue Michel Le Scouarnec, l'audition du PDG l'Asltom par la Commission des affaires économiques du Sénat afin de connaître ses véritables intentions industrielles.

DR

> *« Il faut mettre en place une véritable politique d'investissement public et privé au service de l'emploi et non à la solde des actionnaires et des paradis fiscaux. »*

Dans ces pages

Jean-Pierre **Bosino**

Michel **Le Scouarnec**

Michel **Billout**

Le besoin d'un nouveau pacte agricole et alimentaire

Michel Le Scouarnec, sénateur du Morbihan.

L'Agriculture française est en crise depuis plusieurs mois, voire des années selon les productions. Élevage, grandes cultures, fruits et légumes, apiculture… partout dans nos campagnes, des hommes et des femmes se retrouvent dans des situations graves que nous ne pouvons plus ignorer. Au-delà des problèmes de trésorerie, c'est le système entier qu'il nous faut repenser pour accompagner ces travailleurs de la terre vers une agriculture qui leur assure un revenu décent. Élément fondateur de la construction européenne, la PAC n'assure plus ses missions essentielles. En abandonnant la régulation des productions et des marchés agricoles, l'UE s'est rendue encore plus dépendante pour son approvisionnement alimentaire. Les agriculteurs sont contraints de vendre à perte malgré les nombreuses aides européennes. C'est injuste et cela ressemble à de la maltraitance humaine dans nos campagnes. Les produits agricoles ne doivent jamais être considérés comme de simples marchandises librement échangeables, soumises à la spéculation. Tout simplement, car ils répondent à un besoin premier de l'humanité, s'alimenter. Cette hécatombe actuelle dans le monde agricole est inédite et ne cessera pas d'elle-même. Des dizaines de milliers d'emplois agricoles ou liés à l'agriculture sont en jeux, sans omettre, l'équilibre économique et paysager de nos territoires, la gestion environnementale… La dignité des agriculteurs cache pourtant un nombre croissant de cessations d'activité, de demandes de RSA ou de situations encore plus dramatiques. *« C'est le monde à l'envers, nous payons pour travailler. Et si l'exploitation tombe, nous perdons notre maison, notre terrain… c'est toute notre vie qui s'écroule »* me témoignait une femme d'agriculteur. Pour la seule filière laitière, le prix payé au producteur a perdu plus de 10 centimes en deux ans représentant une perte de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. Cette condition est la résultante directe de la surproduction occasionnée par la fin des quotas et d'une offre trop abondante par rapport à la demande. Cette crise laitière impacte directement la filière viande bovine qui s'enlise dans un contexte de production tendue. Après la hausse des abattages de vaches laitières, nous assistons à l'abattage des vaches allaitantes pour faire face aux problèmes de trésorerie. Les éleveurs ont été les premiers touchés. Aujourd'hui, les céréaliers sont en grande difficulté avec des récoltes désastreuses. Les pertes de rendement seraient évaluées entre 30 % et 50 % selon les régions. Certes, le Gouvernement a engagé plusieurs plans d'aides exceptionnelles en faveur du monde agricole, marquant sa volonté de trouver des solutions. C'est bien de répondre à l'urgence, mais rien n'est réglé pour l'avenir. De nouvelles mesures d'urgence s'imposent de nouveau afin de redonner espoir à des milliers de producteurs. Concernant les filières de production, il est impératif d'encadrer le pouvoir des grands groupes alimentaires tout en redéfinissant la notion du prix payé aux producteurs permettant une couverture en permanence des coûts de production et surtout un revenu digne. Pour les trésoreries, plusieurs solutions pourraient être envisagées comme la prolongation de l'année blanche, la prise en charge de la totalité des intérêts des prêts, le versement anticipé de l'avance de trésorerie des aides PAC 2016 et enfin, le doublement par notre pays des aides européennes. Quelques aménagements relatifs aux prélèvements obligatoires apporteraient un peu d'oxygène. Je ne suis pas partisan d'une exonération des cotisations sociales. En effet, ces cotisations sont porteuses d'une solidarité entre les secteurs d'activité. Mais cette entraide pourrait se traduire pour le monde agricole par un dégrèvement total de la TFNB, une prise en compte des cotisations sociales pour les exploitants les plus touchés. Mais ce nouvel élan ne peut s'effectuer sans un engagement complet de nos politiques publiques tant au niveau national qu'international. Réorientons la PAC vers ses fondements, stoppons les discussions autour du TAFTA et du CETA, harmonisons l'Europe sociale pour limiter les distorsions de concurrence, favorisons l'installation des jeunes agriculteurs par des outils de régulation du foncier. Les enjeux sont énormes, les attentes infinies. Au-delà de la recherche de solutions conjoncturelles, nous devons reprendre notre avenir agricole en main. Le fonctionnement de toutes les filières agricoles est à bout de souffle. L'agriculture est faite d'hommes et de femmes, courageux, intelligents, qui ne comptent pas leurs heures. Une agricultrice rencontrée récemment me disait que *« rien que pour ça, on a droit à plus de respect »*. Prenons-la au mot et rebâtissons ensemble un nouveau pacte agricole et alimentaire. Nous allons devoir réécrire collectivement notre avenir pour l'éclaircir et rendre fiers ses travailleurs de la terre.

UE-Turquie

Un accord contestable

Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne.

Jeudi 13 octobre, était soumis aux 27 membres de la mission d'information sur la position de la France à l'égard de l'accord de mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie relatif à la crise des réfugiés et sur les conditions de sa mise en œuvre, mon projet de rapport, établi au terme de 4 mois de travaux. Ce rapport a été adopté à l'unanimité. La constitution de cette mission d'information avait été demandée par le groupe communiste, républicain et citoyen en vue de répondre aux nombreuses interrogations suscitées par les conditions de négociation d'un *« arrangement »* qui avait été négocié dans l'urgence et sur les conséquences de sa mise en œuvre. Si, au terme des travaux menés par cette mission, il convient de dire qu'un tel accord était nécessaire pour répondre à l'urgence de la situation humanitaire, l'accord UE-Turquie n'en reste pas moins contestable sur la forme, comme sur le fond. Raison pour laquelle le rapport préconise que ce type d'arrangement ne doit pas avoir vocation à se reproduire, ni constituer un modèle susceptible d'être *« dupliqué »* tant il ne permet pas de répondre de façon durable et cohérente à la problématique migratoire qui se pose à l'Union européenne. Sur le fond, force est de reconnaître que l'accord participe pour le moment à l'effet espéré en termes de réduction des flux migratoires en Mer Égée et d'absence de perte de vies humaines. Par ailleurs, le versement de l'aide financière a contribué en partie à améliorer la situation des réfugiés en Turquie. Toutefois, ces effets demeurent très fragiles et sont hypothéqués par la forte dégradation de l'état de droit en Turquie d'une part, et les échecs dans sa mise en œuvre d'autre part. La situation des migrants est toujours paralysée en Grèce, où une attention toute particulière doit être accordée à la question des mineurs isolés. Et le gouvernement turc continue d'utiliser la libéralisation des visas ou la relance des négociations d'adhésion à l'UE malheureusement contenues dans l'accord pour faire pression sur l'Union européenne. Dans le contexte actuel, tenant compte de ces difficultés, et de la nécessité d'adresser une réponse aux migrants qui vivent des conditions humanitaires dégradées, il convient de mettre rapidement l'accent sur un soutien à la Grèce au moyen de relocalisations, de renforts du Bureau européen d'appui en matière d'asile, et de déploiement de l'aide humanitaire. Les négociations autour de la dette de la Grèce doivent à ce titre tenir pleinement compte de la situation humanitaire difficile à laquelle fait face le pays. L'UE devra également rapidement se doter des outils lui permettant d'anticiper et de gérer un phénomène migratoire qui est durable et structurel et l'accompagner d'une politique partenariale ambitieuse avec les pays d'origine et de transit ainsi que par l'ouverture de nouvelles voies légales de migration dans les pays de l'UE. Il n'est pas acceptable, en la matière, de se limiter au renforcement de la protection des frontières extérieures. Nous attendons en effet de l'Union européenne, et la mission d'information a permis de le rappeler, qu'elle s'empare de la question et l'intègre à sa politique extérieure, afin d'œuvrer à la résolution ainsi qu'à la prévention des crises générant les flux migratoires.

À la rencontre des automobilistes, les parlementaires communistes et du Front de Gauche mènent campagne pour la renationalisation du réseau autoroutier.

Le scandale durera-t-il encore longtemps ?

En ce mois d'octobre 2016, la scène se répète à plusieurs reprises. Un péage au petit matin, des automobilistes accueillant, souvent avec un geste d'acquiescement, un tract que leur tendent militants et élus, une banderole qui clame « *Stop au racket* » et demande « *la renationalisation de nos autoroutes* ». Des journalistes venus couvrir l'événement. À Chamant-Senlis dans l'Oise avec Jean-Pierre Bosino et Patrice Carvalho, à Incarville en Seine-Maritime avec Thierry Foucaud, à Grenoble en Isère avec Annie David, à Beaumont en Meurthe-et-Moselle avec Évelyne Didier et Patrick Abate, les parlementaires du Front de Gauche, députés et sénateurs, poursuivent leur campagne contre ce qu'ils qualifient de hold-up du siècle. Les bénéficiaires sont bien connus : Eiffage, Vinci et l'espagnol Albertis. Trois multinationales qui ont hérité de l'essentiel des concessions d'autoroutes quand, en 2005, le gouvernement de Jacques Chirac a décidé de privatiser totalement leur gestion. Depuis, c'est le jackpot permanent. Sur 100 euros payés par les automobilistes, 20 à 24 euros vont directement dans la poche des actionnaires. Avec une telle marge, les dividendes explosent. En dix ans, ces actionnaires ont perçu près de 20 milliards d'euros. Sur le GPS de la Bourse, aucun bouchon en vue pour les profits ! Pas vraiment dans le besoin, ces trois géants du bitume viennent pourtant d'obtenir un joli cadeau du gouvernement : le nouveau plan d'investissement autoroutier annoncé en septembre par Alain Vidalies, le secrétaire d'Etat aux Transports, sera financé exclusivement par les usagers et les collectivités locales. « *Alors qu'un premier plan de relance autoroutier a été signé en 2015 pour 3 milliards d'euros financés par les sociétés concessionnaires en échange d'une prolongation de la durée de la concession, ce nouveau plan a été confirmé par le gouvernement,* rappellent les sénateurs communistes, *alors qu'aucun élément de bilan n'a été présenté sur ce premier plan, notamment en matière de création d'emplois. La précipitation de l'exécutif semble discutable. Ce plan, à la différence du précédent, ne sera pas financé par les sociétés concessionnaires, mais par les particuliers, par des hausses de 0,3 à 0,4 % des péages, et par les collectivités locales pourtant exsangues par la baisse des dotations. Or, le niveau de rentabilité pour les actionnaires des sociétés concessionnaires reste extrêmement élevé. Ainsi, dans une étude récente, les analystes financiers de la banque suisse UBS soulignent « l'extraordinaire solidité des marges des concessionnaires. Depuis 2005, Vinci a ainsi reversé plus de 9 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires avec un taux de rentabilité à hauteur de 9 %. La vente des concessions a donc été une opération extrêmement intéressante pour les grandes sociétés du BTP. Nous dénonçons depuis longtemps cette situation qui a conduit à une privatisation du patrimoine autoroutier et de son usage, à la création d'une rente privée sur le dos des usagers et des pouvoirs publics.* » Déposée en 2014 à l'Assemblée nationale et au Sénat par les parlementaires du Front de Gauche, la proposition de loi prévoyant la renationalisation du réseau autoroutier est donc plus que jamais d'actualité. Cette reprise en main par l'Etat est une nécessité absolue, juge Évelyne Didier, et elle est parfaitement possible comme la sénatrice de Moselle l'a montré lors d'une séance de questions d'actualité, le 27 octobre dernier : « *Ces contrats de concession ne sont pas immuables. L'article 38 les concernant permet de les dénoncer au motif de l'intérêt général, sans alourdir la dette au sens des critères de Maastricht. Cette dénonciation permettrait enfin de s'engager dans la voie de la renationalisation pour retrouver la souveraineté publique sur les infrastructures et dégager des moyens financiers au service de la transition écologique et de l'aménagement du territoire. Nous le savons tous, les enjeux du ferroviaire, notamment, nécessitent de lourds investissements. À l'opposé d'une renationalisation, le gouvernement s'entête dans le choix de la privatisation du bien public au nom de l'emploi et de l'activité des travaux publics, laquelle n'est pas avérée, pour prétendument relancer la machine économique, relance qui n'est pas avérée non plus. Quand l'État cessera-t-il de brader le patrimoine public au profit des actionnaires ? Quand le gouvernement va-t-il enfin ouvrir la voie à la reconquête des moyens publics pour financer l'intérêt général ?* » Un gouvernement, et Jean-Marie Le Guen l'a confirmé une nouvelle fois ce jour-là dans sa réponse à l'élue, qui ne veut toujours pas entendre parler de cette hypothèse. Trop chère, quand les caisses sont vides et que l'austérité est érigée en dogme indépassable. Mais un rapide calcul bat en brèche l'argument. Le rachat à 100 % de ce patrimoine couterait 36 milliards d'euros, avec un emprunt remboursé dès 2029. À comparer au 40 milliards d'euros de manque à gagner, si la situation demeure, pour les comptes publics jusqu'à 2032, année où les concessions arrivent à terme. Alors pourquoi le scandale dure-t-il encore ?

DR

Dans ces pages

Patrick **Abate**

Thierry **Foucaud**

Éric **Bocquet**

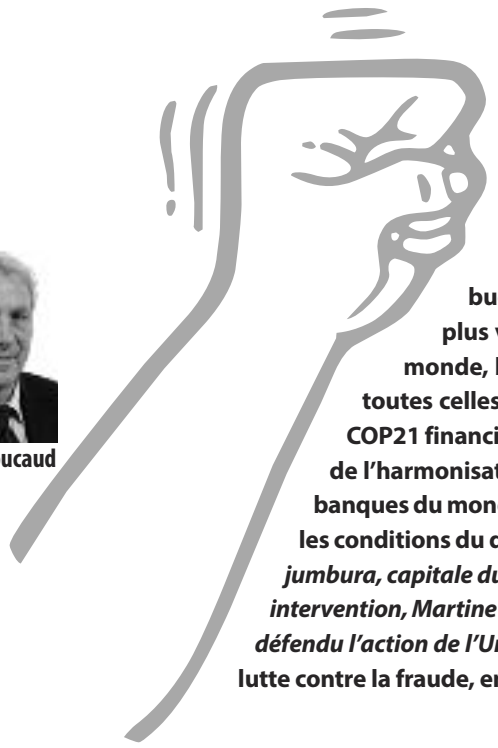

DIRECT DU GAUCHE

Alain et Eric Bocquet le proposent dans leur livre, le Sénat en a débattu le 27 octobre dernier à la demande du groupe CRC. Pourquoi ne pas organiser, sur le modèle de la COP21, une conférence internationale consacrée à l'évasion fiscale ? La question n'est en effet pas moins grave, et comme les perturbations climatiques, s'affranchit des frontières.

« Il est temps de donner à ce combat indispensable pour l'avenir du monde une dimension planétaire, *a plaidé Eric Bocquet*. L'an dernier, la France a accueilli la COP21, qui a rassemblé tous les pays du monde. L'évasion fiscale et la finance dérégulée depuis plusieurs décennies créent, elles aussi, des trous, non dans la couche d'ozone, mais dans les budgets des États, ceux dits développés comme ceux du sud de la planète ! Aussi proposons-nous de mettre en place au plus vite une COP21 de la grande finance internationale et de la fiscalité. Cet événement rassemblerait tous les États du monde, bien au-delà des pays du G20, les ONG, les élus, les lanceurs d'alerte, les journalistes, les représentants syndicaux, toutes celles et tous ceux qui combattent ce fléau planétaire depuis des années et formulent des propositions concrètes. Cette COP21 financière et fiscale fixerait alors une feuille de route dont les principaux objectifs consisteraient à ouvrir d'abord le chantier de l'harmonisation fiscale, à créer ensuite les conditions d'une véritable transparence publique des grands groupes et des grandes banques du monde, y compris des banques françaises, à réaffirmer enfin le primat du politique qui, seul, peut garantir l'égalité et créer les conditions du développement de tous. » *Symbole fort, la première session de ce rendez-vous d'un nouveau genre pourrait se tenir à Bujumbura, capitale du Burundi, l'État le plus pauvre du monde. Que pense le gouvernement de cette proposition ? On ne le saura pas. Dans son intervention, Martine Pinville a soigneusement pris soin d'omettre le sujet. En revanche, la secrétaire d'État chargée du commerce a longuement défendu l'action de l'Union européenne et du gouvernement, lequel est engagé depuis 2012, selon elle,* « dans une action déterminée dans la lutte contre la fraude, en particulier en matière de fraude fiscale internationale ». *Nous voilà pleinement rassurés !*

La médaille du Palais

Décernée à l'auteur de ces belles et fortes paroles, Jackie Pierre, sénateur LR des Vosges : *« Je tiens à rendre un hommage appuyé aux forces de l'ordre, dont le travail est de plus en plus difficile, et à leur apporter mon soutien le plus total ! »* Un soutien tellement sincère que, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, il s'est traduit par la suppression de 13 000 postes de policiers. Et ce n'est pas fini, à en croire les discours des candidats à la primaire de droite. A ce compte, l'hommage risque de vite virer à l'éloge funèbre !

La démocratie bafouée une fois de plus

La signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada témoigne de nouveau que l'avis des peuples, tout comme celui des parlements élus, compte bien peu devant les exigences des grandes multinationales.

DR

Désormais signé, après le revirement wallon, le CETA, cet accord global de commerce et d'investissement avec le Canada, doit désormais être ratifié par les parlements nationaux des pays de l'Union. Une ratification formelle, puisque le traité peut s'appliquer sans délai et sans leur avis pour une période de trois ans. *« Cet accord a été négocié en l'absence de transparence et sans la consultation des élus représentant les citoyens européens,* ont résumé les sénateurs communistes au lendemain de cette signature intervenue le 30 novembre dernier. *Clairement, la Commission européenne a voulu faire vite et sans le contrôle démocratique des parlements nationaux. En attestent la violence des pressions exercées sur le Parlement wallon ces deux dernières semaines et la décision d'appliquer provisoirement le traité, avant même la ratification par les États membres. »* Une aberration démocratique, une de plus, qui ne dérange visiblement pas le Sénat. Celui-ci a, le 13 octobre, rejeté une proposition de résolution émanant des sénateurs communistes et qui demandait au gouvernement de refuser toute mise en œuvre provisoire dudit CETA sans consultation préalable des parlements nationaux. *« Cette proposition, qualifiée pourtant de modérée par le président de la Commission des affaires européennes, a été rejetée par les sénateurs de droite, centristes et socialistes, déplorent les élus communistes. Seuls les sénateurs écologistes ont apporté leur soutien à notre initiative. Ce faisant, le Sénat renonce à sa prérogative politique pour intervenir sur le contenu même d'un accord essentiel. C'est une démission et un véritable déni de démocratie. »* Seule concession arrachée par le groupe CRC : l'audition de Matthias Feckl, Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, contraint de venir s'expliquer devant les sénateurs. *« Si cet accord est à ce point bénéfique pour nos économies respectives,* renchérit Michel Billout, *auteur de la proposition de résolution, exemplaire pour ce qui concerne les normes sociales et environnementales, s'il garantit de manière explicite que les grands groupes industriels ou financiers ne pourront porter atteinte à la liberté des États de légiférer, pourquoi refuser qu'il soit soumis à l'examen et à l'avis des parlements nationaux préalablement à toute application anticipée ? »* Peut-être parce que poser la question, c'est déjà y répondre. L'instauration de tribunaux d'arbitrage, en dépit de quelques garde-fous obtenus au dernier moment par la Wallonie et la mobilisation des citoyens, ouvre la voie à une domination du droit des multinationales sur celui des États. Avec ce système, une société pourra poursuivre en justice devant un tel tribunal un pays si elle estime qu'il a pris des mesures discriminatoires à son encontre. Les intérêts des grands lobbies industriels seront ainsi bien gardés, avec le risque que le CETA soit aussi un cheval de Troie pour les entreprises américaines. Un risque bien reel quand on sait que 24 000 sociétés américaines possèdent une filiale au Canada. Le secteur agricole est lui aussi menacé. La suppression de la majeure partie des droits de douane et l'adoption de quotas très élevés d'importations de viande bovine et porcine font peser une nouvelle menace sur des filières déjà en crise. Et si l'accord prévoit la protection de 172 indications géographiques protégées agroalimentaires européennes au Canada, dont 42 dénominations françaises, cela représente bien peu face aux 1 400 indications géographiques protégées qui sont actuellement reconnues, ou enregistrées et en voie de l'être, par l'Union européenne. Le CETA est-il enfin un accord respectueux de l'environnement et d'un développement durable ? On peut dans ce domaine aussi craindre le pire puisque le traité ne fait pas clairement référence au principe de précaution. Négocié depuis sept ans, cet épais document se présente sous la forme d'un pavé de 1600 pages. Curieusement, aucun de ses défenseurs, parmi lesquels le gouvernement français est le plus zélé, ne trouve que cela en fait un texte illisible. Un texte qu'il conviendrait de toiletter d'urgence, comme l'expliquait il y a peu encore Myriam El Khomri à propos du Code du travail.

Activités périscolaires ou garderie ?

Comment s'est opérée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les petites communes rurales ? Très bien, à en croire la sénatrice socialiste Françoise Cartron, chargée par le Premier ministre d'une mission visant à établir un bilan des initiatives prises par les élus locaux pour organiser et développer les activités périscolaires dans ces communes. *« Au regard des débats parfois caricaturaux auxquels cette réforme a pu donner lieu, et malgré des difficultés initiales qu'il ne s'agit pas de nier, les élus considèrent aujourd'hui cette nouvelle organisation comme installée »,* a expliqué l'élue de Gironde le 18 octobre dernier lors d'un débat organisé au Sénat à la suite de cette mission. Il n'est pas sûr cependant que cet optimisme soit partagé pas la plupart des maires ruraux, confrontés à des difficultés quotidiennes. *« Sur le terrain, trop souvent, les activités de type périscolaire relèvent encore de la garderie,* a ainsi relevé Patrick Abate, *ce qui pose le problème des moyens, plutôt que de véritables activités de loisirs éducatifs susceptibles de compléter efficacement l'enseignement. À ce sujet, il faut noter les difficultés constatées en matière de recherche de cohérence avec le projet pédagogique, malgré la signature, dans 97 % des communes de projets éducatifs territoriaux. »* Car le bilan en matière d'apprentissage prête aussi à débat. *« Sans remettre en cause,* a poursuivi le sénateur de Moselle, *l'idée qu'une organisation permettant plus de jours de classe dont chacun est moins chargé constitue un progrès incontestable et une amélioration pour les plus jeunes, la fatigue des élèves est souvent évoquée. Celle-ci s'explique peut- être, effectivement, par ce que je constate, à la multiplication des activités des enfants : celles qui relèvent du périscolaire et celles que les parents n'ont pas encore, c'est légitime, décidé d'arrêter. Concernant les inégalités, les aides de l'État indispensables en la matière ont été mises en œuvre. Le fonds d'amorçage est important à ce titre. Il n'en reste pas moins que l'offre est plus ou moins séduisante selon la situation des communes, les plus riches parvenant à mettre en œuvre des activités bien plus intéressantes, il faut le dire, que les plus pauvres. En matière d'apprentissage, d'égalité comme de coopération, l'amélioration nécessite des moyens mis en œuvre par les collectivités, bien sûr, mais aussi par l'État, ainsi qu'une meilleure répartition des richesses sur l'ensemble du territoire national. »*

Impressions *d'élue*

Et **la fourme** de Montbrison ?

Trente-deux fromages français sont ou étaient directement menacés par le CETA, ce désormais fameux traité global de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. La fourme de Montbrison, une commune de la Loire, en fait notamment partie. Pourtant, une majorité des sénateurs a rejeté notre proposition de consultation préalable des parlements nationaux. Concrètement, cela signifie que les appellations de nos fromages ne seront plus protégées. On pourrait donc faire de la fourme Montbrison au Canada, et puis quoi ? Un fromage, ce sont des vaches laitières, un territoire, un savoir-faire. Sa qualité gustative, sa sécurité alimentaire ne sont ni duplicables ni exportables. Alors même que nous luttons déjà en France contre l'industrialisation de certaines productions agricoles, le CETA viendrait l'aggraver, faisant fi du devenir des paysans ligériens déjà en difficulté face aux grands groupes laitiers. Finalement, les défenseurs du CETA préfèrent harmoniser les goûts mondiaux en les appauvrissant, car c'est la seule garantie pour eux d'une rentabilité accrue. Pendant quelques jours, nous avons espéré que les Belges sauveraient nos fromages. Malheureusement, ils ont finalement signé ce traité inique. Mais cet épisode nous démontre, s'il en était besoin, que la consultation des parlements nationaux est le minimum démocratique. Refuser une telle consultation, c'est accompagner les choix désastreux pour notre agriculture. L'hiver approche à grand pas, je vais donc me dépêcher de découper en fines rondelles les pommes de terre, de les couvrir de fourme de Montbrison avant de laisser cuire une trentaine de minutes, car dans quelques mois, la qualité gustative de ce plat pourrait être remise en cause.

Cécile Cukierman, *sénatrice de la Loire.*

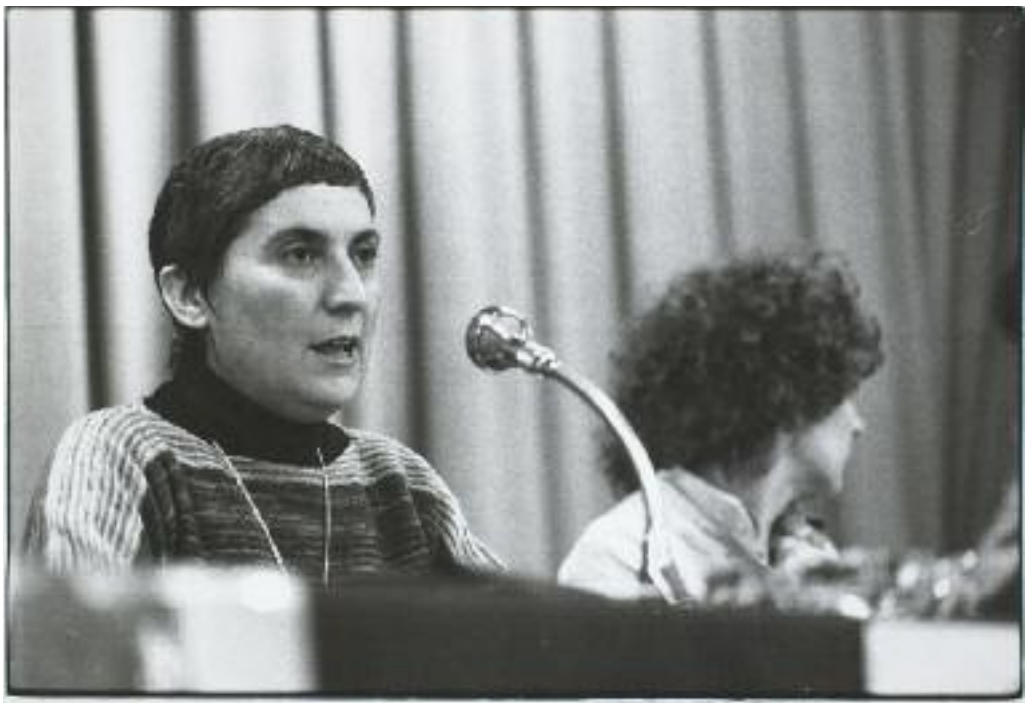

DR

MARIE-THÉRÈSE GOUTMANN, PIONNIÈRE ET FEMME DE CONVICTION

Les hommages se sont succédé à l'annonce de la disparition de Marie-Thérèse Goutmann, survenue le 29 septembre 2016 à l'âge de 83 ans. Les membres du groupe CRC ont fait part de leur vive émotion.
« Marie-Thérèse, rappelle-t-ils, sénatrice de 1968 à 1978, puis députée de Seine-Saint-Denis, fut la première femme présidente d'un groupe parlementaire, en présidant en 1975 notre groupe au Sénat à la suite de Jacques Duclos. Elle marquera cette assemblée par son engagement politique, par ses convictions féministes dans une chambre alors quasi totalement occupée et dominée par des hommes ».
Au nom du PCF, Pierre Laurent a lui aussi salué une* « femme d'engagements, devenue communiste en militant pour les causes qui lui tenaient à cœur : le féminisme, les droits de l'enfant, la paix en Algérie, la libération d'Angela Davis, l'émergence d'une société d'émancipation humaine. Son engagement communiste, elle l'a mis au service des populations partout où elle a vécu en prenant chaque fois ses responsabilités : en Seine-Saint-Denis, à Montfermeil, à Noisy-le-Grand, puis à Sète et toujours en direction de celles et ceux qui luttent, des plus en difficulté ».** ***Gérard Larcher a pour sa part rappelé qu'au sein de l'assemblée sénatoriale Marie-Thérèse Goutmann avait déposé de nombreuses propositions de loi visant, par exemple, à financer la construction de crèches ou à protéger les femmes enceintes contre les licenciements abusifs. **« Au-delà de ses initiatives législatives, a souligné le Président du Sénat, elle a contribué à moderniser l'image de notre assemblée : elle fut la première femme à porter des pantalons dans l'hémicycle, à une époque où le titre de sénatrice n'existait pas encore ».**

INSTANTANÉS

Dans cette page

Cécile **Cukierman**

Pierre **Laurent**

ANNIE DAVID était de nouveau aux côtés des salariés d'Ecopla le 3 novembre dernier, jour où le tribunal de Grenoble a de nouveau mis en délibéré la recevabilité de leur projet visant à reprendre leur entreprise, unique fabricant français de barquettes aluminium, via une coopérative ouvrière. *« Je suis en colère,* explique la sénatrice de l'Isère, *face à des législations qui donnent tout pouvoir aux entreprises au détriment des salariés, pourtant créateurs et créatrices de richesses, des législations qui autorisent les collectivités à apporter des subventions publiques à certains grands groupes, mais ne leur permettent pas de venir en soutien de l'industrie traditionnelle. Cela aussi, c'est incompréhensible ! Les salariés et l'Union régionale des Scop qui les accompagne, ont une autre ambition : une loi Ecopla pour prévenir un tel gâchis humain et industriel en renforçant les procédures d'alerte et d'intervention et pour permettre la cession d'entreprise même en cas de liquidation, même si l'activité est arrêtée et les salariés licenciés. »*

PIERRE LAURENT a apporté son soutien aux huit salariés de Goodyear condamnés en première instance à 24 mois de prison, dont 9 mois fermes, et qui seront fixés sur leur sort le 11 janvier, jour où le délibéré de leur appel sera rendu. *« Quel est leur crime ? S'être opposés à la fermeture du site et à 1 200 suppressions d'emplois,* rappelle le sénateur de Paris ; *avoir défendu leur outil de travail, l'emploi, toute une région déjà si fortement marquée dans sa chair par les suppressions d'emplois et le chômage. Dans cette lutte, ô combien juste et salutaire pour l'industrie française et pour tout le pays, ils ont commis un sacrilège : retenir 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise à l'origine de ce désastre économique et social, profitable aux seuls actionnaires du groupe ! Je suis, nous sommes tous aux côtés des Goodyear, car criminaliser l'action syndicale, c'est criminaliser la démocratie. Les parlementaires communistes ont déposé une proposition de loi exigeant l'amnistie pour tous les syndicalistes injustement condamnés : c'est une exigence pressante, pour le présent et l'avenir ! ».*

ÉVELYNE DIDIER a plaidé, au cours d'un débat consacré au bilan de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pour que la gestion de l'eau redevienne un service public. *« L'ONU a adopté,* a souligné la sénatrice de Meurthe-et-Moselle, *dans le cadre de son programme de développement durable, un objectif qui invite à "garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau". En outre, les travaux de la COP 22 prévoient d'aborder cette thématique plus précisément. Il est de la responsabilité des États, des collectivités et des entreprises de mettre en œuvre, concrètement et sans attendre, cet objectif à l'échelle nationale, comme internationale, en reconnaissant enfin l'eau comme un patrimoine commun de l'humanité, un bien commun supérieur pour l'ensemble du vivant. Or l'état des réseaux est préoccupant : 25 % de l'eau prélevée n'arriverait pas à l'usager et, dans certains secteurs, ce pourcentage est encore plus élevé. Connaître les réseaux, les réparer et les entretenir entraînent des coûts, que les collectivités ne peuvent pas supporter seules. Et si la vente d'eau génère des bénéfices, alors ceux-ci doivent financer ce qui, pour nous, doit être un service public ! Nous sommes évidemment favorables à un soutien financier aux collectivités pour financer l'assainissement et lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable, ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'action visant à acquérir une connaissance approfondie de ces réseaux. »*